



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets



**ANNEE 2013**

10 rue de la Mairie  
28160 Dangeau  
Tél. : 02 37 96 74 66  
Fax : 02 37 96 74 69  
E-mail : [sictom.bbi@wanadoo.fr](mailto:sictom.bbi@wanadoo.fr)  
Site web : [www.sictombbi.fr](http://www.sictombbi.fr)

## SOMMAIRE

### - I - ORGANISATION SYNDICALE

<b>I. HISTORIQUE</b> .....	<b>4</b>
<b>II. PERIMETRE DESSERVI</b> .....	<b>5</b>
<b>III. COMPETENCES ET MISSIONS</b> .....	<b>6</b>
A. COMPETENCES .....	6
B. DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SICTOM BBI.....	7
C. ORGANIGRAMMES.....	9

### - II - INDICATEURS TECHNIQUES

<b>IV. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b> .....	<b>12</b>
A. LES COLLECTES .....	13
1. <i>Les déchets ménagers</i> .....	13
2. <i>Les déchets non ménagers</i> .....	16
3. <i>Le « camion vert »</i> .....	17
B. LES DECHETERIES ET LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE.....	18
1. <i>Déchèteries</i> .....	18
a) <i>Fonctionnement</i> .....	18
b) <i>Résultats et évolution</i> .....	19
2. <i>Plate-forme de compostage de végétaux</i> .....	22
3. <i>Collecte des piles</i> .....	23
4. <i>Collecte des DASRI</i> .....	23
<b>V. LE TRAITEMENT DES DECHETS</b> .....	<b>23</b>
A. L'INCINERATION .....	23
1. <i>Le SOMEL</i> .....	23
2. <i>L'usine de valorisation énergétique Orisane</i> .....	23
B. LE CENTRE DE TRI .....	24
C. LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE VEGETAUX.....	26
D. LES DECHETS DE DECHETERIES .....	27
1. <i>Le site de Montmirail (72)</i> .....	27
2. <i>Les filières dédiées</i> .....	28
3. <i>Les autres déchets de déchèteries</i> .....	29
E. LES DECHETS AMIANTES .....	30
<b>VI. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION</b> .....	<b>30</b>
A. OUTILS DE COMMUNICATION .....	30
B. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION.....	31
1. <i>Le Programme Local de Prévention des Déchets</i> .....	31
2. <i>Les actions de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets</i> .....	33

### - III - INDICATEURS FINANCIERS

<b>VII. MODALITES D'EXPLOITATION</b> .....	<b>39</b>
<b>VIII. FINANCEMENT DU SERVICE</b> .....	<b>40</b>
<b>IX. ANALYSE DES COÛTS 2013</b> .....	<b>41</b>
A. LES CHARGES ET LES PRODUITS.....	41
B. COUT DES DIFFERENTS FLUX PAR SERVICE .....	43
C. EVOLUTION DES COUTS .....	44

### SYNTHESE

<b>I - LE SERVICE</b> .....	<b>46</b>
<b>II - LES INDICATEURS TECHNIQUES</b> .....	<b>46</b>
<b>II - LES INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>47</b>

**- | -**

**ORGANISATION  
SYNDICALE**

## I. HISTORIQUE

En **1969**, un syndicat intercommunal d'étude de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la région de Brou Bonneval Illiers-Combray, regroupant 14 communes, a été **créé**.

Parallèlement, un schéma départemental de collecte et de traitement des déchets a été établi au début des années 1970 en Eure-et-Loir, se traduisant par la constitution des syndicats intercommunaux de collecte et de traitement des déchets.

En **1972**, ce syndicat fut transformé en syndicat de réalisations dit « **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères** » dont les missions étaient de construire une usine d'incinération des ordures ménagères et de mettre en œuvre et assurer l'exploitation d'un service de collecte, ce qui fut réalisé dès 1973.

Dans le courant des années 1990, l'évolution de la législation et la vétusté de l'usine d'incinération ont incité le SICTOM à réorganiser l'ensemble du service en se lançant dans le tri des déchets avec :

- l'implantation d'un réseau de **3 déchèteries** entre **1993 et 1994** ouvertes aux particuliers et aux professionnels,
- la **collecte des emballages ménagers** en carton, métaux, plastiques et verre, ainsi que des journaux magazines dès **1996**. Collectes qui seront généralisées à tout le périmètre syndical en 2003.
- la construction d'une **plate-forme de compostage de végétaux** en **1997**.

En **1999**, l'usine de Dangeau ne pouvant plus être mise aux normes, le SICTOM a adhéré au **SOMEL** (Syndicat des Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir) qui a pour compétences :

- l'incinération des déchets,
- la création et gestion du quai de transfert de Dangeau,
- le transport des déchets vers l'unité d'incinération Orisane de Mainvilliers ou vers le centre de tri Natriel,
- la réhabilitation des anciens sites d'incinération et de stockage des mâchefers.

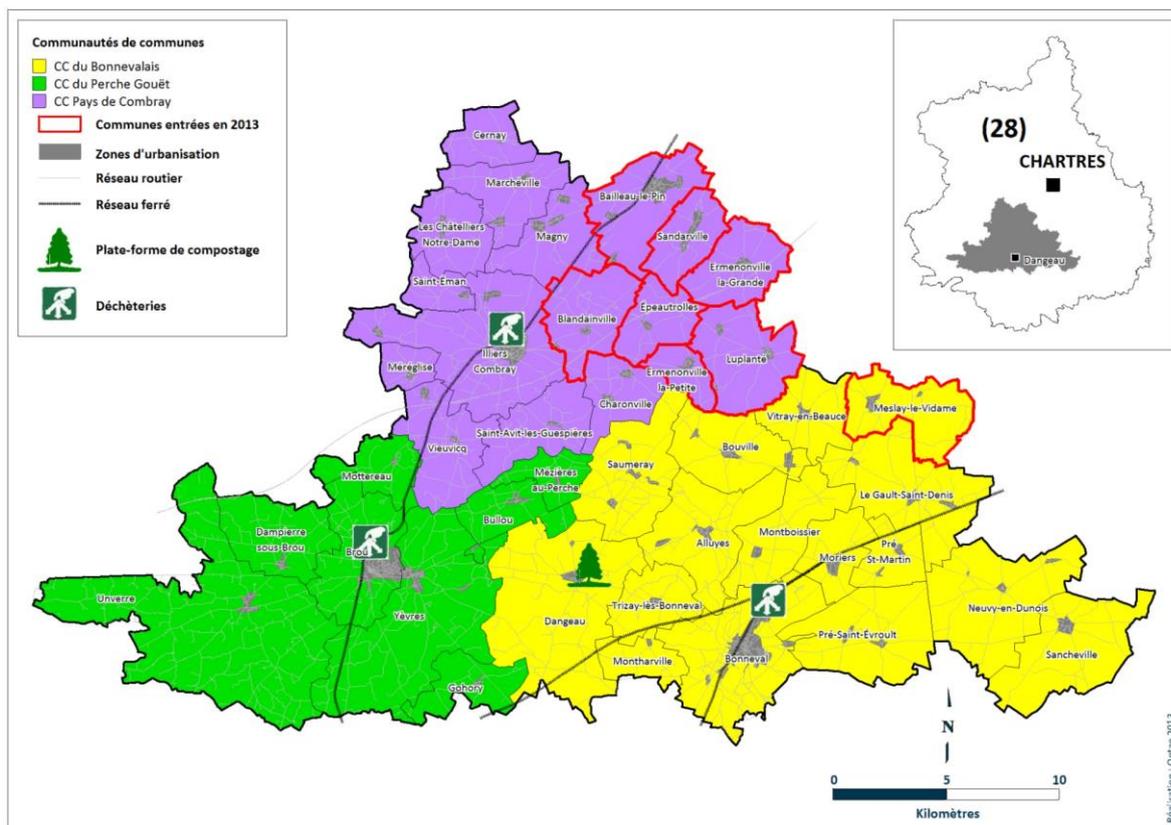
Fin 2005, l'usine d'incinération a été démolie en vue d'y construire un quai de transfert des ordures aux normes. Le SOMEL a réalisé les travaux en 2009.

Lors de la création des communautés de communes en **2002 et 2004**, le Syndicat est devenu **Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Brou Bonneval Illiers Combray (SICTOM BBI)**.

Afin de respecter les prescriptions du Grenelle de l'environnement et du PEDMA 28, en **2012**, le SICTOM BBI s'engage pour 5 ans dans un **Programme Local de Prévention** des déchets visant à réduire en quantité et en nocivité la production de déchets ménagers et assimilés.

Suite à la dissolution du SIRTOM du Pays Chartrain, **8 nouvelles communes** sont devenues membres du SICTOM BBI au **1<sup>er</sup> janvier 2013**.

## II. PERIMETRE DESSERVI



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, 8 nouvelles communes ont adhéré au SICTOM BBI.

Le syndicat assure ainsi le service de collecte et de traitement des déchets de **41 communes**, réparties sur 3 communautés de communes créées par arrêté préfectoral en 2002 et 2004.

Ces Communautés de Communes se substituent à leurs communes membres au sein du SICTOM.

Le SICTOM regroupe **28 385 habitants** (population légale 2013 - recensement 2010), soit 16,7% de plus qu'en 2012.

	Communes membres	Pop. Légale 2012 pop. Municipale recst. 2009	Pop. Légale 2013 pop. Municipale recst. 2010
Communauté de communes du Pays de combray	<b>Cernay</b>	77 Hab.	79 Hab.
	<b>Charonville</b>	273 Hab.	291 Hab.
	<b>Illiers Combray</b>	3 300 Hab.	3 352 Hab.
	<b>Les Chatelliers Notre Dame</b>	123 Hab.	122 Hab.
	<b>Magny</b>	660 Hab.	663 Hab.
	<b>Marchéville</b>	472 Hab.	491 Hab.
	<b>Méréglise</b>	93 Hab.	97 Hab.
	<b>Saint Avit les guespières</b>	327 Hab.	341 Hab.
	<b>Saint Eman</b>	114 Hab.	113 Hab.
	<b>Viewicq</b>	459 Hab.	465 Hab.
	<b>Bailleau le Pin</b>		1 511 Hab.
	<b>Blandainville</b>		231 Hab.
	<b>Epeautrolles</b>		187 Hab.
	<b>Ermenonville la Grande</b>		321 Hab.
	<b>Ermenonville la Petite</b>		185 Hab.
	<b>Luplanté</b>		395 Hab.
<b>Sandarville</b>		391 Hab.	
		<b>5 898 Hab.</b>	<b>9 235 Hab.</b>

	Communes membres	Pop. Légale 2012 pop. Municipale recst. 2009	Pop. Légale 2013 pop. Municipale recst. 2010
Communauté de communes du Perche Gouët	Brou	3 503 Hab.	3 471 Hab.
	Bullou	218 Hab.	226 Hab.
	Dampierre sous Brou	484 Hab.	498 Hab.
	Gohory	301 Hab.	329 Hab.
	Mézières au Perche	127 Hab.	128 Hab.
	Mottereau	155 Hab.	157 Hab.
	Unverre	1 200 Hab.	1 229 Hab.
	Yèvres	1 708 Hab.	1 708 Hab.
		<b>7 696 Hab.</b>	<b>7 746 Hab.</b>
	Communes membres	Pop. Légale 2012 pop. Municipale recst. 2009	Pop. Légale 2013 pop. Municipale recst. 2010
Communauté de communes du Bonnevalais	Alluyes	719 Hab.	737 Hab.
	Bonneval	4 565 Hab.	4 637 Hab.
	Bouville	521 Hab.	538 Hab.
	Dangeau	944 Hab.	952 Hab.
	Le Gault Saint Denis	695 Hab.	708 Hab.
	Montboissier	323 Hab.	329 Hab.
	Montharville	109 Hab.	113 Hab.
	Moriers	210 Hab.	211 Hab.
	Neuvy en Dunois	329 Hab.	336 Hab.
	Pré Saint Evroult	306 Hab.	298 Hab.
	Pré Saint Martin	162 Hab.	164 Hab.
	Sancheville	786 Hab.	798 Hab.
	Saumeray	422 Hab.	431 Hab.
	Trizay les Bonneval	281 Hab.	296 Hab.
	Vitray en Beauce	338 Hab.	353 Hab.
Meslay le Vidame		503 Hab.	
		<b>10 710 Hab.</b>	<b>11 404 Hab.</b>
<b>Population totale du SICTOM</b>		<b>24 304 Hab.</b>	<b>28 385 Hab.</b>

### III. COMPETENCES ET MISSIONS

#### A. Compétences

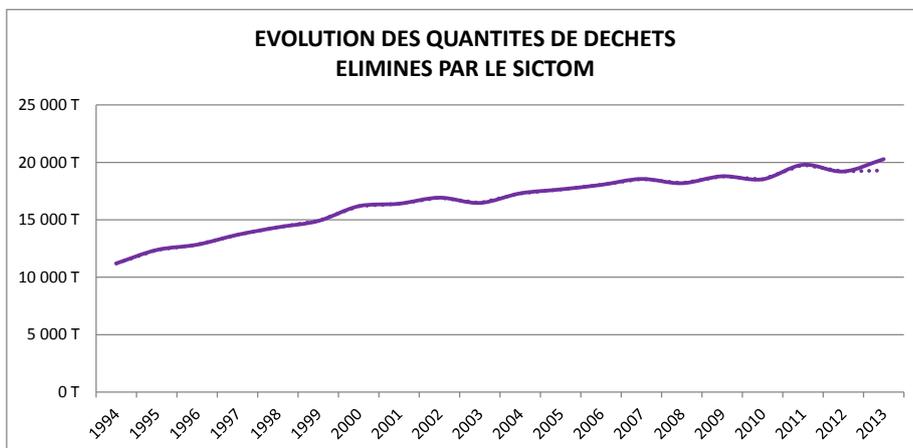
Le SICTOM de Brou Bonneval Illiers-Combray exerce 2 compétences :

- ⇒ **la collecte** : collectes en porte à porte, en apport volontaire et en déchèteries
- ⇒ **le traitement** : traitement des déchets des déchèteries et de la plate-forme de compostage.

La compétence **transfert/transport des ordures ménagères et des déchets recyclables, tri des déchets recyclables et incinération des ordures ménagères** est transférée au SOMEL.

Le SICTOM assure aussi une mission d'**information** et d'**animation** auprès de sa population.

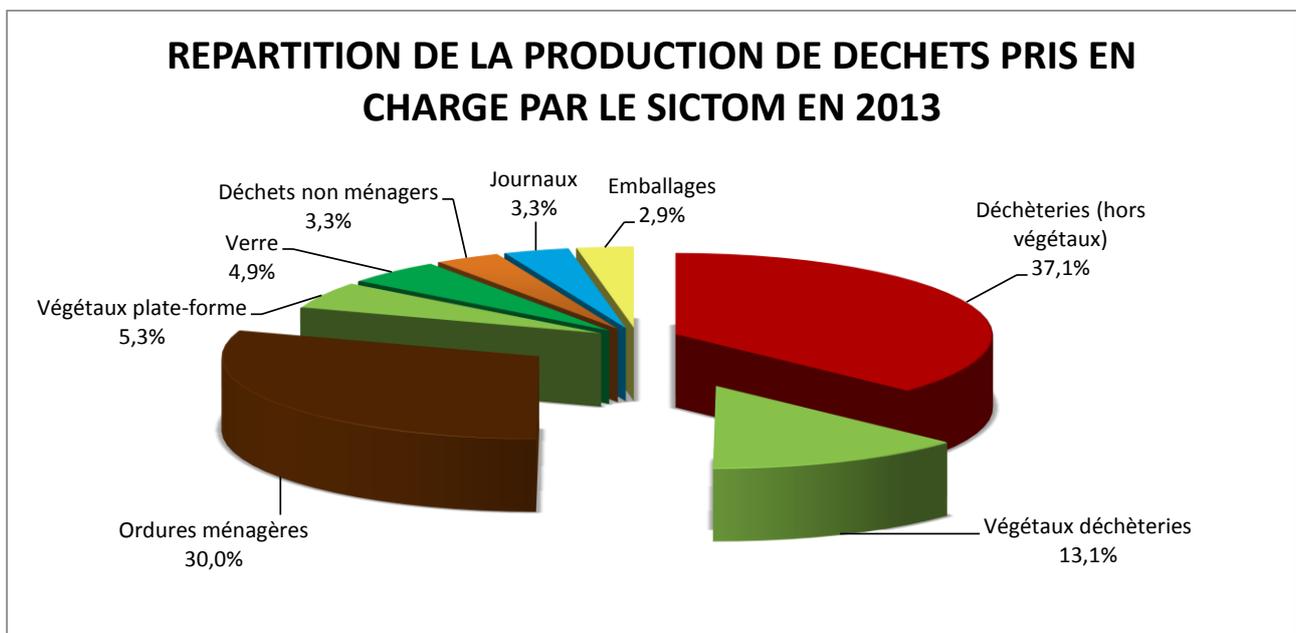
### B. Déchets pris en charge par le SICTOM BBI



**20 285 tonnes** de déchets ont été pris en charge par le SICTOM en 2013, soit **plus de 5,5 % de plus qu'en 2012** (augmentation de la population de 16,7 %).

**682 kg par habitant de déchets ménagers** ont été produits en 2013 (contre 700 kg/hab en 2012).

*Moyenne Eure-et-Loir en 2011 : 639 kg/hab*

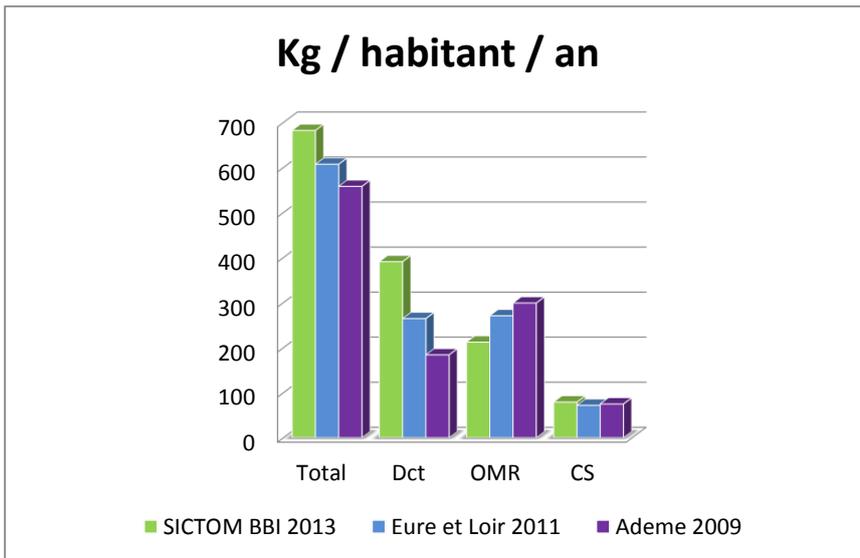


Le poids de déchets collectés en **déchèteerie** représente près de **50 % du poids total** collecté, celui des **ordures ménagères incinérées : 30 %**.

Le SICTOM atteint un **taux de valorisation matière de plus de 38%** et un **taux de valorisation énergétique de 33 %**.

## Evolution des tonnages collectés – SICTOM BBI

ANNEE	2009	2010	2011	2012	2013	évolution % 2012/2013
<b>POP. MUNICIPALE (sans dble cpte) SICTOM BBI</b>	<b>23 297 hab.</b>	<b>23 584 hab.</b>	<b>23 940 hab.</b>	<b>24 304 hab.</b>	<b>28 385 hab.</b>	
<b>COLLECTE TRADITIONNELLE</b>	6 487 T	6 409 T	6 412 T	6 225 T	6 692 T	7,5%
totalité de la population SICTOM BBI concernée	278 kg/hab./an	272 kg/hab./an	268 kg/hab./an	256 kg/hab./an	236 kg/hab./an	-8,0%
<b>dont : ordures ménagères</b>	<b>5 800 T</b>	<b>5 721 T</b>	<b>5 704 T</b>	<b>5 514 T</b>	<b>6 023 T</b>	9,2%
	249 kg/hab./an	243 kg/hab./an	238 kg/hab./an	227 kg/hab./an	212 kg/hab./an	-6,5%
Déchets non ménagers sous redevance spéciale	687 T	688 T	708 T	711 T	669 T	-6,0%
<b>COLLECTES SELECTIVES</b>	<b>2 145 T</b>	<b>2 086 T</b>	<b>2 067 T</b>	<b>2 057 T</b>	<b>2 249 T</b>	9,4%
totalité de la population SICTOM BBI concernée	92 kg/hab./an	88 kg/hab./an	86 kg/hab./an	85 kg/hab./an	79 kg/hab./an	-6,4%
<b>soit en % du total collecté</b>	<b>11,42</b>	<b>11,26</b>	<b>10,44</b>	<b>10,71</b>	<b>11,09</b>	3,6%
<b>verre</b>	940 T	899 T	904 T	889 T	992 T	11,5%
	40 kg/hab./an	38 kg/hab./an	38 kg/hab./an	37 kg/hab./an	35 kg/hab./an	-4,5%
<b>journaux magazines</b>	684 T	670 T	666 T	654 T	672 T	2,8%
	29 kg/hab./an	28 kg/hab./an	28 kg/hab./an	27 kg/hab./an	24 kg/hab./an	-12,0%
<b>emballages</b>	521 T	517 T	497 T	513 T	585 T	14,0%
	22 kg/hab./an	22 kg/hab./an	21 kg/hab./an	21 kg/hab./an	21 kg/hab./an	-2,4%
<b>2013 : Pop municip + conventions Chartres Métrop (- Meslay le V. + Ollé)</b>	<b>27 056 hab.</b>	<b>27 393 hab.</b>	<b>27 780 hab.</b>	<b>28 143 hab.</b>	<b>28 489 hab.</b>	1,2%
<b>DECHETERIES</b>	<b>9 083 T</b>	<b>9 040 T</b>	<b>10 329 T</b>	<b>9 749 T</b>	<b>10 067 T</b>	3,3%
(hors papiers et verre des conteneurs d'apport volontaire)	336 kg/hab./an	330 kg/hab./an	372 kg/hab./an	346 kg/hab./an	353 kg/hab./an	2,0%
<b>dont : valorisables</b>	4 236 T	4 109 T	4 543 T	4 223 T	4 106 T	-2,8%
(cartons, végétaux, métaux, bois, D3E, huiles, batteries..)	157 kg/hab./an	150 kg/hab./an	164 kg/hab./an	150 kg/hab./an	144 kg/hab./an	-4,0%
<b>autres</b>	4 847 T	4 930 T	5 786 T	5 526 T	5 961 T	7,9%
(gravats, encombrants, DMS)	179 kg/hab./an	180 kg/hab./an	208 kg/hab./an	196 kg/hab./an	209 kg/hab./an	6,6%
<b>PLATE FORME DE COMPOSTAGE</b>	<b>3 547 T</b>	<b>3 294 T</b>	<b>3 542 T</b>	<b>3 795,88 T</b>	<b>3 902,87 T</b>	2,8%
	131 kg/hab./an	120 kg/hab./an	128 kg/hab./an	135 kg/hab./an	137 kg/hab./an	1,6%
<b>dont : déchèteries</b>	2 471 T	2 300 T	2 560 T	2 618,66 T	2 626,96 T	0,3%
camion vert	106 T	103 T	94 T	108,46 T	113,82 T	4,9%
apports directs	970 T	891 T	888 T	1 068,76 T	1 162,09 T	8,7%
<i>dont professionnels</i>	153 T	132 T	170 T	158,70 T	212,25 T	33,7%
<b>TOTAL COLLECTE PAR LE SICTOM</b>	<b>18 791 T</b>	<b>18 528 T</b>	<b>19 790 T</b>	<b>19 207 T</b>	<b>20 285 T</b>	5,6%
	752 kg/hab./an	732 kg/hab./an	767 kg/hab./an	736 kg/hab./an	713 kg/hab./an	-3,0%
<b>TOTAL PRODUIT PAR LES MENAGES</b>	<b>17 951 T</b>	<b>17 708 T</b>	<b>18 912 T</b>	<b>18 337 T</b>	<b>19 404 T</b>	5,8%
	716 kg/hab./an	698 kg/hab./an	730 kg/hab./an	700 kg/hab./an	682 kg/hab./an	-2,5%
<b>dont recyclé</b>	7 304 T	7 057 T	7 422 T	7 298 T	7 418 T	1,6%
	288 kg/hab./an	275 kg/hab./an	284 kg/hab./an	277 kg/hab./an	261 kg/hab./an	-5,7%
<b>soit en % du total collecté</b>	<b>40,69</b>	<b>39,85</b>	<b>39,25</b>	<b>39,80</b>	<b>38,23</b>	-3,9%

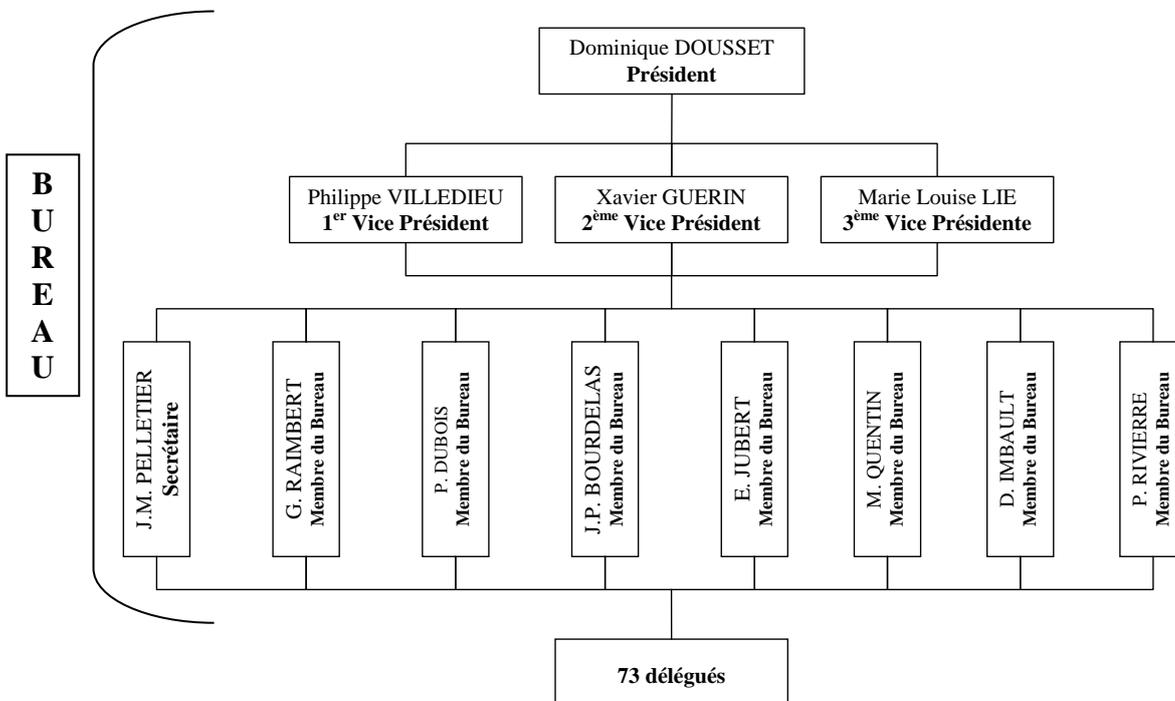


Il apparait clairement que les habitants du syndicat produisent **plus de déchets que la moyenne nationale ou départementale**. Ce phénomène semble lié essentiellement aux déchèteries qui réceptionnent une quantité très importante de déchets. Par contre, le SICTOM enregistre de **bons résultats de collectes sélectives** qui permettent de réduire la collecte des OMR.

### C. Organigrammes

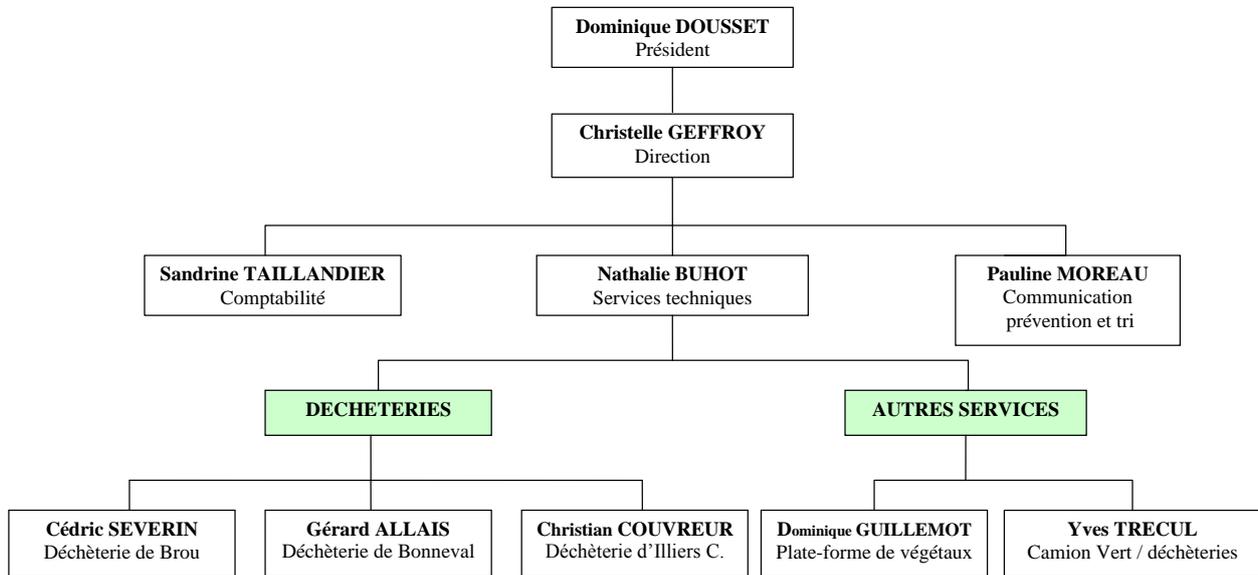
#### Le Comité Syndical :

Le **Comité syndical** est composé de 85 délégués titulaires (2 titulaires et 2 suppléants par commune adhérente, auxquels s’ajoutent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chaque communauté de communes). Il vote de compte administratif le budget et décide de la mise en place des différents projets. Le **Bureau** est élu par le comité syndical. Il est composé de 12 délégués (dont le président et les 3 vice-présidents) et gère les affaires courantes.



**Le personnel du syndicat :**

Le SICTOM emploie **7 agents à plein temps** et **2 agents à temps non complet**.



**- II -**

**INDICATEURS  
TECHNIQUES**

## IV. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

### Bilan 2013 - Organisation du service de collecte

Déchets collectés	COLLECTES		
	Type de service mis en place	Nature des contenants	Fréquence de collecte / Accès
Ordures ménagères résiduelles	Collecte en porte à porte	Au choix de l'habitant	C2 : bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval et Illiers-Combray C1 : sur le reste du périmètre
Emballages	Collecte en porte à porte	bacs ou sacs	C1
Journaux - magazines - Papiers blancs	Collecte en porte à porte	Bacs	C1 : bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval et Illiers-Combray C0,5 : sur le reste du périmètre historique
	Apport volontaire	Conteneurs 3 m <sup>3</sup>	8 nouvelles communes & déchèteries
Verre	Collecte en porte à porte	bacs	C1 : bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval et Illiers-Combray C0,5 : sur le reste du périmètre historique
	Apport volontaire	Conteneurs 3 m <sup>3</sup>	8 nouvelles communes & déchèteries
Déchets végétaux	Collecte en porte à porte	vrac	sur rendez-vous Accès aux personnes ≥ 65 ans ou invalides
	Dépôt à la plate-forme de compostage : Dangeau ou en déchèteries		Accès aux particuliers et professionnels
Encombrants - gravats - métaux - déchets spéciaux - cartons	3 déchèteries : Brou, Bonneval, Illiers-Combray		Accès aux particuliers et professionnels
Piles	Apport volontaire	36 bornes réparties sur le territoire	
DASRI	Dépôt en déchèteries	Boîtes sécurisées	Accès aux particuliers
Textiles, linges de maison	Apport volontaire	Conteneurs	

C1 : 1 fois / semaine

C2 : 2 fois par semaine

C0,5 : tous les 15 jours

## A. Les collectes

### 1. Les déchets ménagers

#### ● Planning de collectes porte à porte

Ordures ménagères + collectes sélectives	Type d'habitat	Population	Nombre de collecte
Bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval, Illiers-Combray	Regroupé Maisons de ville + Habitat collectif + Commerces	± 12 000 habitants	Ordures résiduelles : 2 collectes hebdomadaires
			Emballages + Verre + Papier : 1 collecte hebdomadaire
Campagne et petites communes	Diffus Habitat individuel	± 16 000 habitants	Ordures résiduelles : 1 collecte hebdomadaire
			Emballages : 1 collecte hebdomadaire
			Verre + papier : 1 collecte tous les 15 jours (territoire historique seulement)

#### ● Sur les 33 communes du périmètre historique

##### ○ Moyens matériels et humains



**3 bennes tri-compartmentées** assurent le ramassage quotidien et une benne de secours prend le relais en cas d'indisponibilité d'un des véhicules. Grâce à ces camion-bennes, 3 flux de déchets peuvent être collectés simultanément en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en permettant des économies d'énergie.

Les équipages sont formés d'un chauffeur et de deux ripeurs qui travaillent sur 4 jours (personnel Sita).

Au total, **18 tournées hebdomadaires** (sur 6 jours) permettent la desserte des habitants des 33 communes.

##### Les contenants :

- Pour les ordures ménagères : au choix de l'utilisateur
- Pour les collectes sélectives :



##### ○ Bilan des collectes

Collecte en porte à porte	Prestataire	Distance parcourue	Temps de collecte	Tonnages collectés 2013 (évolution 2012/2013)	
Ordures ménagères	Sita Centre Ouest	107 362 km	8 137 heures	5 296 T	- 6 %
Collectes sélectives (emballages + papiers + verres)				215 kg/hab/an	
				1 982 T	- 6 %
				80 kg/hab/an	

Soit :

- ☞ environ 0,9 tonne de déchets collectée à l'heure
- ☞ environ 7 tonnes de déchets collectées pour 100 km parcourus

● **Sur les 8 nouvelles communes :**

○ **Moyens matériels et humains**

**1 benne bi-compartmentées** assurent le ramassage en porte à porte des 8 communes. 2 flux de déchets sont collectés simultanément : les ordures ménagères résiduelles et les emballages recyclables en sacs jaunes.

Les équipages sont formés d'un chauffeur et d'un ripeur qui travaillent le mercredi (personnel Véolia). Ce service est réalisé en **2 tournées hebdomadaires** (le mercredi matin et après-midi).

**Un camion grue** conduit par un chauffeur vide périodiquement les 24 conteneurs d'apport volontaire de verre et de papiers



**Les contenants :**

- Pour les ordures ménagères : au choix de l'utilisateur
- Pour la collecte sélective des emballages recyclables :

Sacs jaunes fournis par le SICTOM et distribués par les communes

○ **Bilan des collectes**

Collecte en porte à porte	Prestataire	Distance parcourue	Temps de collecte	Tonnages collectés 2013 (évolution 2012/2013)	
<b>Ordures ménagères</b>	Véolia Soccoim	12 621 km	780 heures	727 T	NC
<b>Collectes sélectives (emballages)</b>				195 kg/hab/an	
				57 T	NC
				15 kg/hab/an	

Soit :

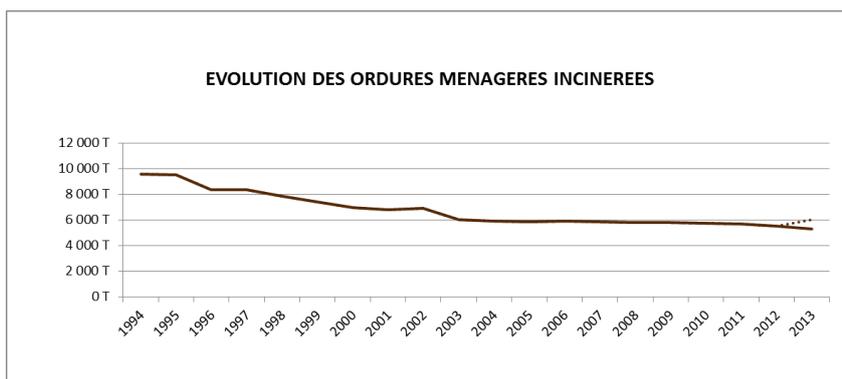
- ☞ environ 1 tonne de déchets collectée à l'heure
- ☞ environ 6 tonnes de déchets collectées pour 100 km parcourus

Collecte apport volontaire	Prestataire	Nombre de sorties	Distance parcourue	Temps de collecte	Tonnages collectés 2013 (évolution 2012/2013)	
<b>Verres</b>	Paté Sibelco	18	2 268 km	72 heures	127T	NC
<b>Papiers</b>		12	1 620 km	54 heures	83 T	
					22 kg/hab/an	NC

Soit :

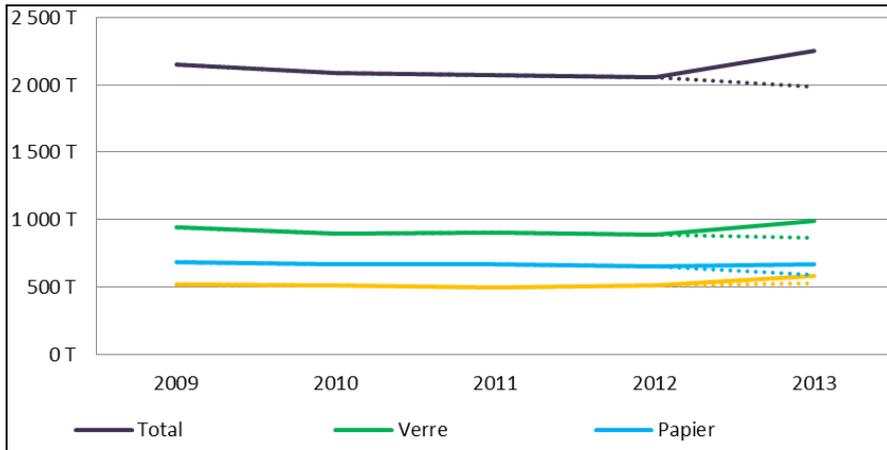
- ☞ environ 1,6 tonne de déchets collectée à l'heure
- ☞ environ 5 tonnes de déchets collectées pour 100 km parcourus

● **Résultats des collectes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées**



La **tendance** est la **baisse**, mais en 2013, 7,5% de déchets en plus ont été incinérés : augmentation liée à l'extension du périmètre.

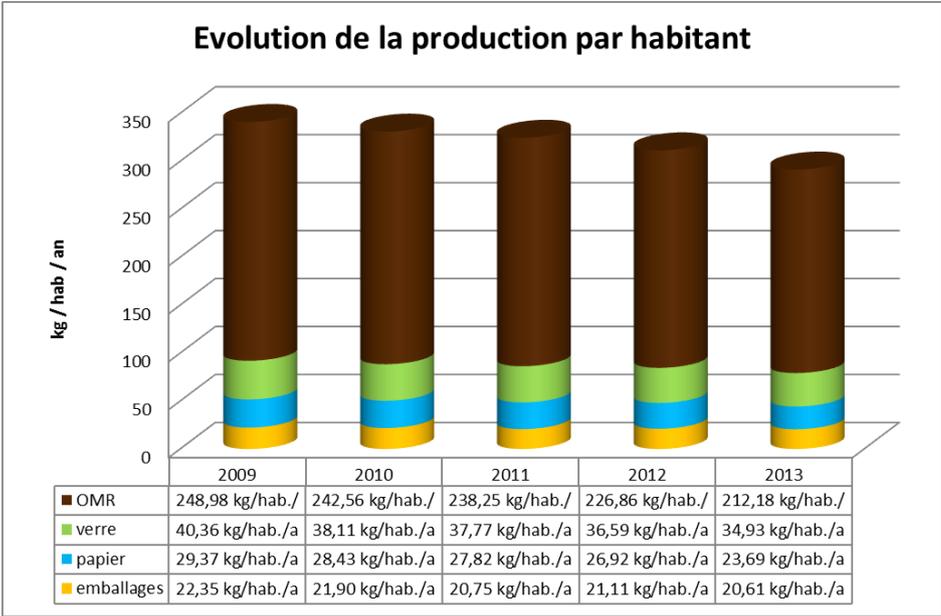
● Résultats des collectes sélectives



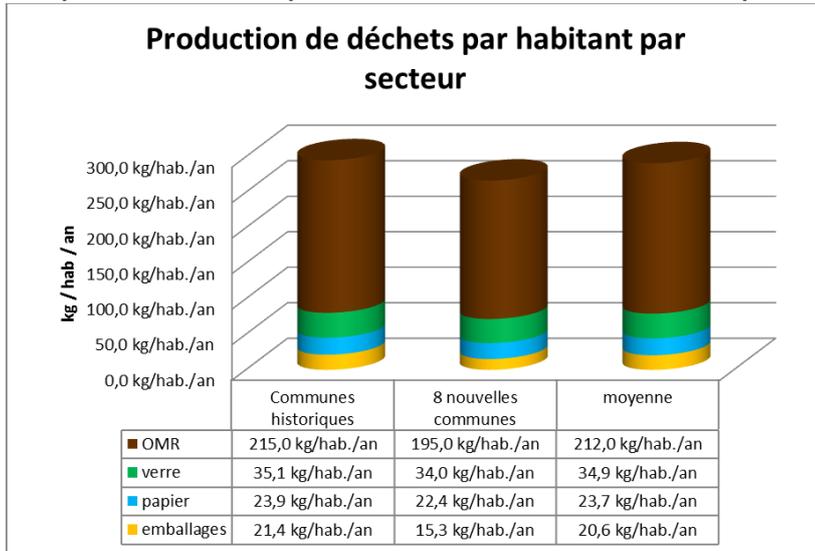
En 2013, le tonnage global a augmenté de plus de 9 % de par l'extension du périmètre.

Mais si les tonnages ont augmenté suite à l'adhésion de nouvelles communes, la **production par habitant a significativement diminué** :

- Papiers : - 12 %
- Ordures résiduelles : - 6.5 %
- Verres : - 4.5 %
- Emballages : - 2.5 %



Comparaison entre les performances des communes historiques et celles des nouvelles communes :



Si les habitants des 8 nouvelles communes produisent moins de déchets que les habitants des communes historiques, ils participent moins au tri, surtout des emballages. Certainement parce que la collecte en porte à porte des sacs jaunes y est encore récente (2012). Une montée en puissance devrait continuer à s'observer dans les années à venir.

### ● Evènements marquants

- aucun accident de travail à déplorer en 2013 lors des collectes.
- les collectes ont été perturbées 2 journées suite aux intempéries courant janvier 2013.
- Problèmes récurrents de collectes suite à des voitures mal stationnées notamment sur Bonneval et Mottereau
- le 21 juillet 2012 : Tour de France à Bonneval → 2,38 T d'OMR + 0.12 T de verre + 0.12 T d'emballages collectés (collecte à la charge de la commune, prêt de bacs + traitement à la charge du SICTOM).
- Changement de jour de collecte des papiers sur les bourgs de Bonneval et Yèvres à partir du 07 janvier 2013 (passage du vendredi au mardi) afin de répondre à des contraintes d'exploitation du collecteur.

## 2. Les déchets non ménagers

Conformément au code Général des Impôts et des Collectivités Territoriales, la collectivité doit imposer, en parallèle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la **Redevance Spéciale** auprès des établissements producteurs de déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères et qui utilisent les services de la collectivité.

Cette redevance est calculée à partir du coût réel du service rendu. Elle réduit donc d'autant le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par les contribuables.



Une convention d'abonnement à la redevance spéciale est signée entre l'établissement concerné et le SICTOM.

Le service comprend trois collectes hebdomadaires organisées selon une tournée spécifique les lundis, mercredis et samedis. Le nombre de bacs levés sert de base à la facturation.

### En 2013 :

- 1 camion-benne traditionnel - 40 abonnés
- 1 chauffeur / ripeur - 762 heures de service
- 19 527 Km parcourus
- 649 tonnes de déchets collectés en porte à porte + 20 tonnes apportées en direct au centre de transfert (marchés de Brou et Illiers Combray)
- Tarif du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 : 18,25 € pour un bac 660 litres levé

### ABONNES A LA REDEVANCE SPECIALE

ABONNE	ADRESSE	
Fondation Chevallier Debeausse	Rue Chevallier Debeausse	28800 Alluyes
Aldi Marché	1 – 3 impasse des Flandres	28800 Bonneval
Auberge de la Herse	2 place Leroux	28800 Boneval
Camping du Bois de Chièvre	Bois de Chièvre	28800 Bonneval
Charcuterie	51 rue de Chartres	28800 Bonneval
Collège Bonneval	16 rue des Ecoles	28800 Bonneval
Boulangerie Bossion	3 rue de Chartres	28800 Bonneval
Hôpital Psychiatrique Henry Ey	32 rue de la Grève	28800 Bonneval
Hôtellerie du Bois Guibert	Lieu-dit Bois Guibert	28800 Bonneval
Huit à Huit	4 place de l'Eglise	28800 Bonneval
Le Home des Près	1 chemin des Près	28800 Bonneval
Maison de retraite	18 rue Saint Roch	28800 Bonneval
Marché Bonneval	rue Saint Roch	28800 Bonneval
SA Agribeauce	1 chemin des Roches	28800 Bonneval

<b>Aldi Marché Brou</b>	ZI nord	28160	<b>Brou</b>
<b>BAJE</b>	ZI route de Chartres	28160	<b>Brou</b>
<b>Camping SCI de l'Etang</b>	Poméan	28160	<b>Brou</b>
<b>Camping et base de loisirs</b>	route des Moulins	28160	<b>Brou</b>
<b>Collège Brou</b>	9 rue des quatre vents	28160	<b>Brou</b>
<b>Hôpital et maison de retraite</b>	1 rue Marcel Bordet	28160	<b>Brou</b>
<b>Intermarché</b>	ZI route de Chartres	28160	<b>Brou</b>
<b>Latty International</b>	1 rue Xavier Latty	28160	<b>Brou</b>
<b>Lidl</b>	<i>Fermé le 12 février 2013</i>	28160	<b>Brou</b>
<b>Marché Brou</b>	Hôtel de ville	28160	<b>Brou</b>
<b>Huit à Huit</b>	17 place des Halles	28160	<b>Brou</b>
<b>Plat d'Etain</b>	4 place des Halles	28160	<b>Brou</b>
<b>Vouzelaud Armurerie</b>	8 place des Halles	28160	<b>Brou</b>
<b>Bricomarché</b>	ZI route de Chartres	28160	<b>Brou</b>
<b>Trouv'tout</b>	ZI route de Chartres	28160	<b>Brou</b>
<b>CALME</b>	Moulin de Montjouvin	28120	<b>Illiers Combray</b>
<b>Camping le Bois Fleuri</b>	Hôtel de Ville	28120	<b>Illiers Combray</b>
<b>Collège Illiers Combray</b>	4 av. Georges Clémenceau	28120	<b>Illiers Combray</b>
<b>Distribution Casino France</b>	20 place du Marché	28120	<b>Illiers Combray</b>
<b>FAPEC</b>	18 rue des Tilleuls	28120	<b>Illiers Combray</b>
<b>Hôpital Local et maison de retraite</b>	6 ave G. Clémenceau	28120	<b>Illiers Combray</b>
<b>Intermarché</b>	48 avenue Marcel Proust	28120	<b>Illiers Combray</b>
<b>Maison de retraite SNCF</b>	30 rue de Chartres	28120	<b>Illiers Combray</b>
<b>Marché Illiers</b>	Mairie 11 rue Philibert Poulain	28120	<b>Illiers Combray</b>
<b>SCI de la Citadelle</b>	6 rue Pasteur	28120	<b>Illiers Combray</b>
<b>La Ferme des Roches</b>	Les Roches	28160	<b>Unverre</b>

Les communes de Brou et Illiers-Combray apportent, par leurs propres moyens, tout ou partie des déchets des marchés hebdomadaires au quai de transfert de Dangeau. Par conséquent, le SICTOM leur facture alors uniquement le traitement en fonction du poids déposé.

### 3. Le « camion vert »

Le service du « camion vert » collecte les déchets végétaux chez les **personnes âgées de plus de 65 ans ou qui ont une carte d'invalidité**. Ce service fonctionne sur rendez-vous et est payant.

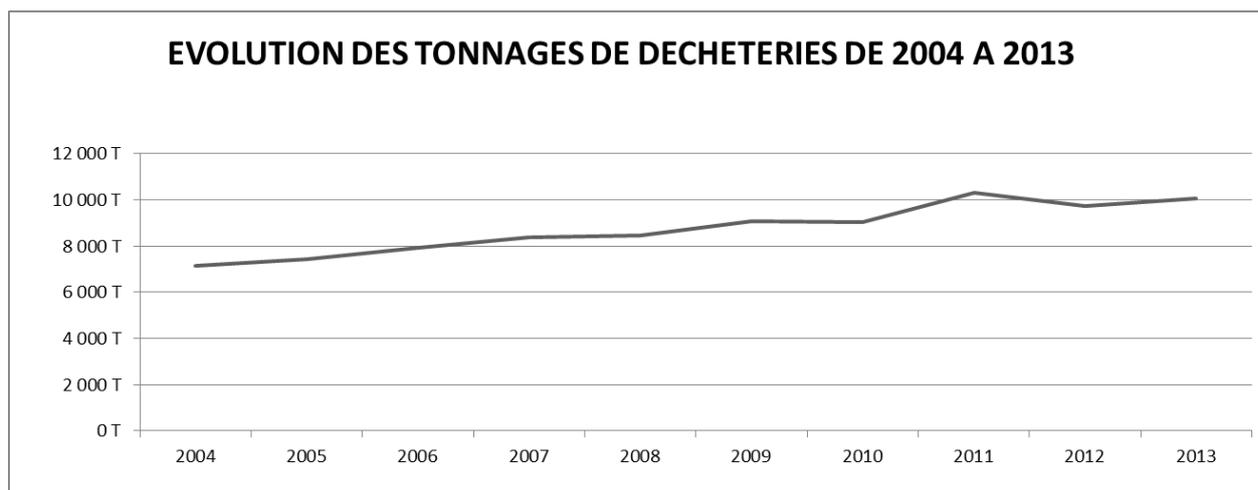
Il est effectué par un agent du SICTOM équipé d'un camion benne < 3.5 tonnes.

Nombre de rendez-vous	Poids collecté	Km parcouru
594	114 T	13 199 km

Tarifs	
< 2 m <sup>3</sup>	4 €
De 2 m <sup>3</sup> à ½ camion	10 €
> ½ camion	20 €



## b) Résultats et évolution

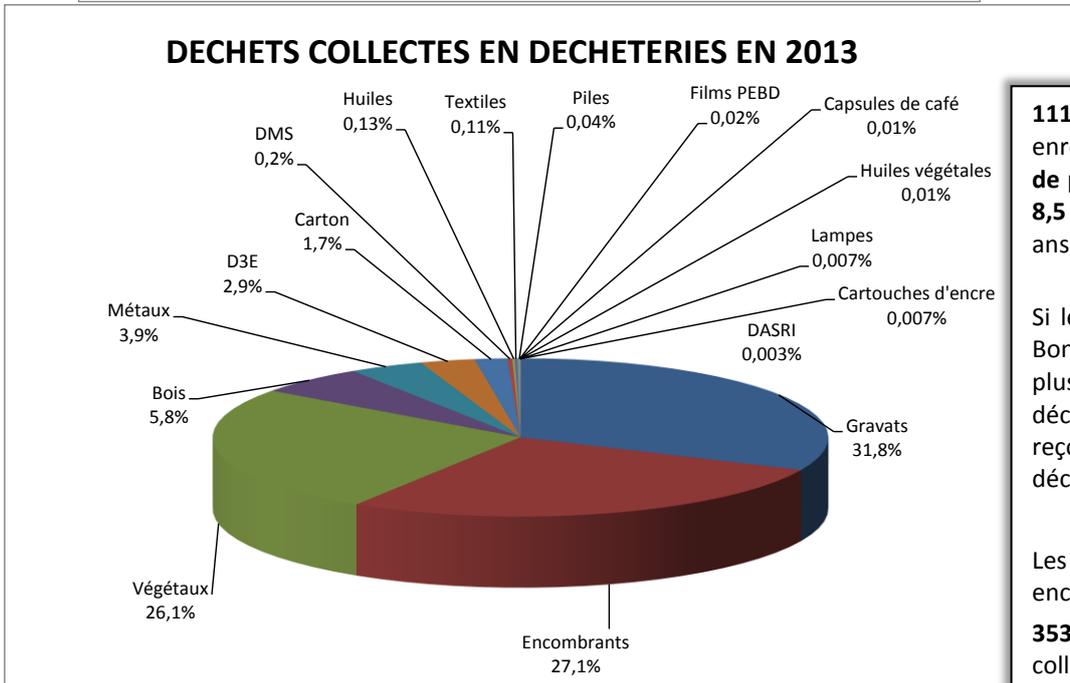
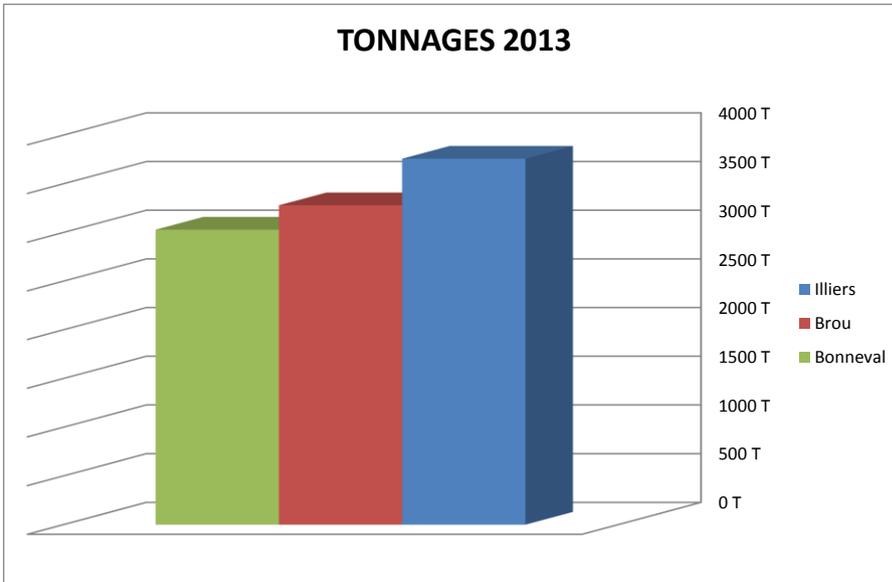


Si en 2012, la quantité de déchets déposés en déchèteries avait diminué, en 2013 elle a augmenté de plus de 3 %.

		2011	2012	2013	EVOLUT° 2012 - 2013
<b>VEGETAUX</b> Benne de 30 m3	<b>BONNEVAL</b>	752,790 T	741,160 T	746,660 T	1 %
	<b>BROU</b>	877,450 T	930,940 T	909,440 T	-2 %
	<b>ILLIERS</b>	929,340 T	936,180 T	970,860 T	4 %
		<b>2 559,580 T</b>	<b>2 608,280 T</b>	<b>2 626,960 T</b>	<b>1 %</b>
<b>GRAVATS</b> Benne de 10 m3	<b>BONNEVAL</b>	1109,440 T	858,600 T	911,600 T	6 %
	<b>BROU</b>	1 038,210 T	975,200 T	1 032,100 T	6 %
	<b>ILLIERS</b>	1 239,840 T	1 208,400 T	1 256,080 T	4 %
		<b>3 387,490 T</b>	<b>3 042,200 T</b>	<b>3 199,780 T</b>	<b>5 %</b>
<b>ENCOMBRANTS</b> Benne de 30 m3	<b>BONNEVAL</b>	722,250 T	726,800 T	891,370 T	23 %
	<b>BROU</b>	763,000 T	804,090 T	832,590 T	4 %
	<b>ILLIERS</b>	883,506 T	922,520 T	1008,350 T	9 %
		<b>2368,756 T</b>	<b>2453,410 T</b>	<b>2732,310 T</b>	<b>11 %</b>
<b>BOIS</b> Benne de 30 m3	<b>BONNEVAL</b>	316,720 T	263,200 T	179,740 T	-32 %
	<b>BROU</b>	311,430 T	223,620 T	191,100 T	-15 %
	<b>ILLIERS</b>	363,960 T	222,060 T	212,590 T	-4 %
		<b>992,110 T</b>	<b>708,880 T</b>	<b>583,430 T</b>	<b>-18 %</b>
<b>D3E</b>	<b>BONNEVAL</b>	108,574 T	110,469 T	107,285 T	-3 %
	<b>BROU</b>	104,587 T	89,999 T	92,712 T	3 %
	<b>ILLIERS</b>	95,933 T	86,123 T	89,685 T	4 %
		<b>309,094 T</b>	<b>286,591 T</b>	<b>289,682 T</b>	<b>1 %</b>
<b>METAUX</b> Benne de 30 m3	<b>BONNEVAL</b>	134,230 T	116,120 T	114,080 T	-2 %
	<b>BROU</b>	166,660 T	150,960 T	140,560 T	-7 %
	<b>ILLIERS</b>	177,300 T	143,300 T	138,400 T	-3 %
		<b>478,190 T</b>	<b>410,380 T</b>	<b>393,040 T</b>	<b>-4 %</b>
<b>CARTON</b> Benne de 30 m3	<b>BONNEVAL</b>	57,580 T	52,480 T	54,000 T	3 %
	<b>BROU</b>	63,560 T	59,920 T	60,100 T	0 %
	<b>ILLIERS</b>	58,440 T	58,020 T	59,240 T	2 %
		<b>179,580 T</b>	<b>170,420 T</b>	<b>173,340 T</b>	<b>2 %</b>

Déchets Ménagers Spéciaux	BONNEVAL	8,315 T	8,820 T	8,313 T	-6 %
	BROU	8,315 T	8,820 T	8,313 T	
	ILLIERS	8,315 T	8,820 T	8,313 T	
		<b>24,944 T</b>	<b>26,460 T</b>	<b>24,940 T</b>	
BATTERIES	BONNEVAL	3,033 T	3,227 T	3,230 T	0 %
	BROU	3,033 T	3,227 T	3,230 T	
	ILLIERS	3,033 T	3,227 T	3,230 T	
		<b>9,100 T</b>	<b>9,680 T</b>	<b>9,690 T</b>	
HUILES Conteneurs 4 m3	BONNEVAL	3,150 T	5,130 T	4,950 T	-4 %
	BROU	3,960 T	3,960 T	3,510 T	-11 %
	ILLIERS	3,600 T	3,240 T	4,690 T	45 %
		<b>10,710 T</b>	<b>12,330 T</b>	<b>13,150 T</b>	<b>7 %</b>
PILES	BONNEVAL	1,403 T	1,091 T	1,330 T	22 %
	BROU	1,403 T	1,091 T	1,300 T	
	ILLIERS	1,403 T	1,091 T	1,360 T	
		<b>4,210 T</b>	<b>3,274 T</b>	<b>3,990 T</b>	
LAMPES	BONNEVAL	0,235 T	0,250 T	0,231 T	-8 %
	BROU	0,235 T	0,250 T	0,231 T	
	ILLIERS	0,235 T	0,250 T	0,231 T	
		<b>0,705 T</b>	<b>0,751 T</b>	<b>0,693 T</b>	
DASRI	BONNEVAL	0,120 T	0,119 T	0,100 T	-16 %
	BROU	0,120 T	0,119 T	0,100 T	
	ILLIERS	0,120 T	0,119 T	0,100 T	
		<b>0,361 T</b>	<b>0,356 T</b>	<b>0,300 T</b>	
CARTOUCHES D'ENCRE	BONNEVAL	0,175 T	0,198 T	0,190 T	-4 %
	BROU	0,195 T	0,195 T	0,400 T	105 %
	ILLIERS	0,100 T	0,080 T	0,130 T	63 %
		<b>0,470 T</b>	<b>0,473 T</b>	<b>0,720 T</b>	<b>52 %</b>
CAPSULES CAFE	BONNEVAL	0,360 T	0,573 T	0,540 T	-6 %
	BROU	0,240 T	0,282 T	0,390 T	38 %
	ILLIERS	0,000 T	0,095 T	0,370 T	289 %
		<b>0,600 T</b>	<b>0,950 T</b>	<b>1,300 T</b>	<b>37 %</b>
FILMS PEBD	BONNEVAL	1,218 T	0,702 T	0,970 T	38 %
	BROU	0,652 T	0,530 T	0,560 T	6 %
	ILLIERS	0,270 T	0,240 T	0,180 T	-25 %
		<b>2,140 T</b>	<b>1,472 T</b>	<b>1,710 T</b>	<b>16 %</b>
HUILES VEG.	BONNEVAL	/	0,220 T	0,400 T	82 %
	BROU		0,330 T	0,450 T	36 %
	ILLIERS		0,220 T	0,200 T	-9 %
			<b>0,770 T</b>	<b>1,050 T</b>	<b>36 %</b>
TEXTILES	BONNEVAL	non connu	6,400 T	4,270 T	-33 %
	BROU		2,550 T		
	ILLIERS		6,050 T	3,950 T	-35 %
			<b>12,450 T</b>	<b>10,770 T</b>	<b>-13 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 328,040 T</b>	<b>9 749,127 T</b>	<b>10 066,855 T</b>	<b>3,26 %</b>

Les quantités de bois triées diminuent de 18 % en 2013 en raison de consignes de plus en plus exigeantes de la filière quant à la qualité des matériaux acceptés. Une partie du tonnage se trouve donc transférée sur les encombrants qui augmentent.



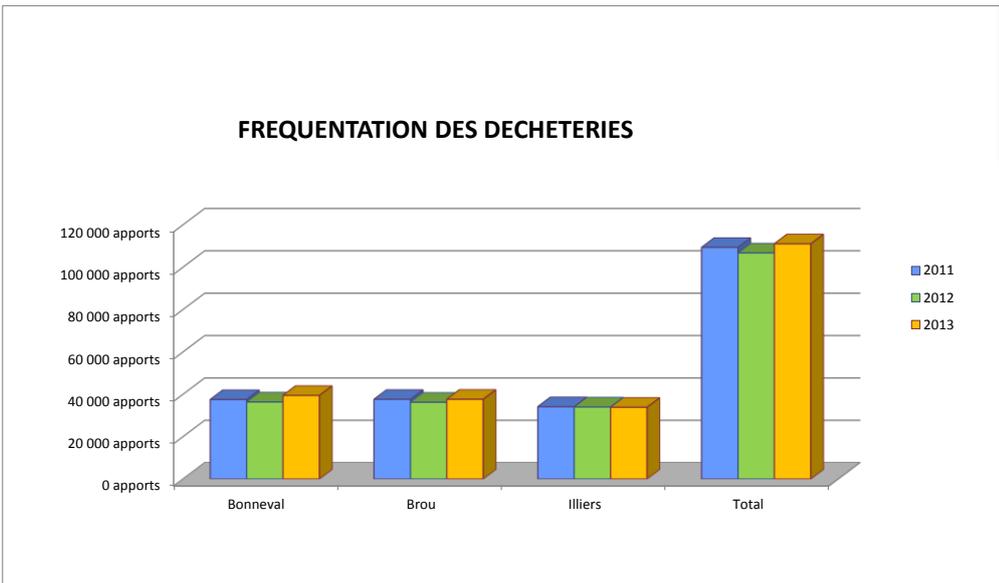
**111 000 dépôts** ont été enregistrés en 2013, soit **4% de plus** par rapport à 2012 (+ 8,5 % en 5 ans, + 67 % en 10 ans).

Si les déchèteries de Brou et Bonneval sont toujours les plus fréquentées, la déchèterie d'Illiers-Combray reçoit toujours davantage de déchets.

Les gravats, végétaux et encombrants dominent.

**353 kg/hab/an** ont été collectés (moyenne départementale 2011 = 264,5 kg/hab/an).

**41 %** des déchets sont valorisés.



## 2. Plate-forme de compostage de végétaux

Le SICTOM exploite sa plate-forme de compostage de déchets végétaux située sur la commune de Dangeau, construite en 1997.

### ● Moyens humains

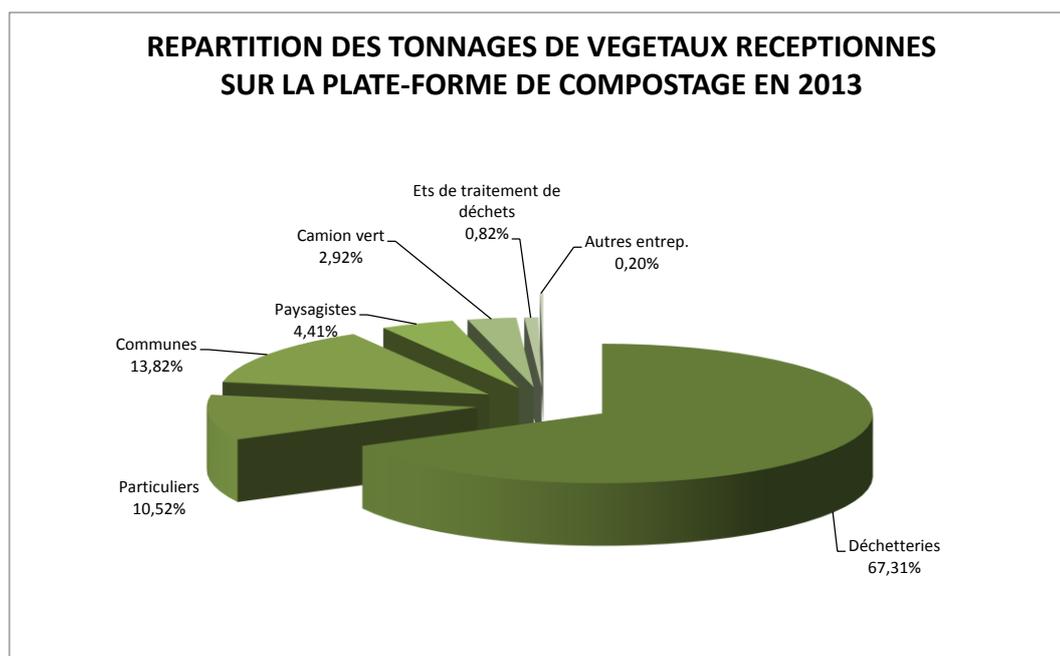
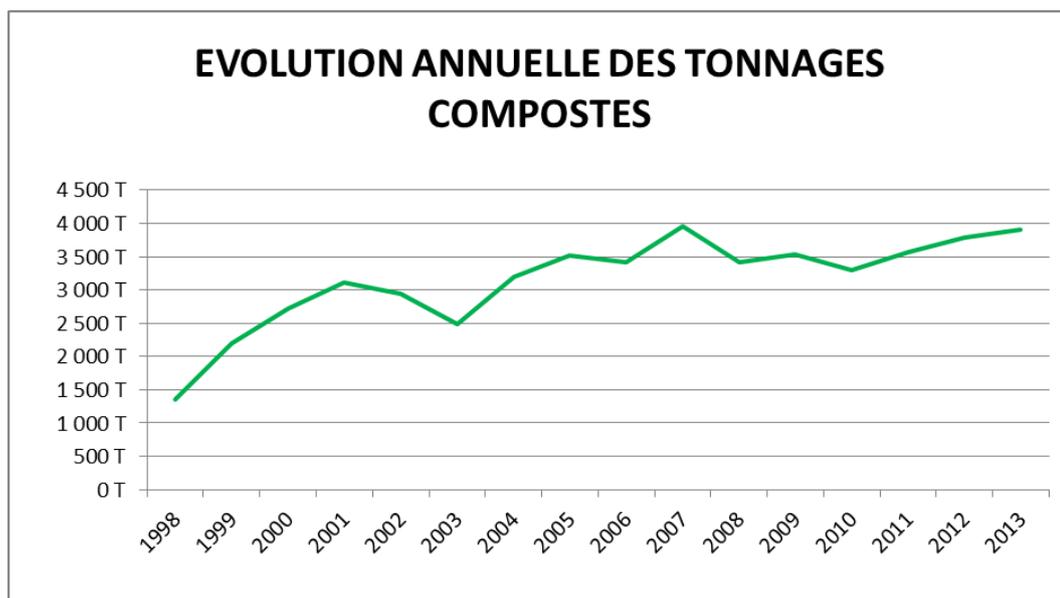
1 équivalent temps plein pour le gardiennage et l'entretien (personnel du SICTOM)

### ● Moyens matériels

- 1 plate-forme de 4 750 m<sup>2</sup>      - 1 bassin de rétention  
- 4 rampes d'arrosage              - 1 pompe électrique      - 1 chargeur télescopique

### ● Résultats

**3 903 tonnes** de végétaux ont été réceptionnés sur le site en 2013 en vue d'être compostés, soit **2,8 % de plus** qu'en 2012.



7 643 dépôts de végétaux sur la plate-forme ont été enregistrés par le gardien en 2013.

### 3. Collecte des piles



36 bornes à piles sont réparties sur le territoire syndical. Elles sont vidées régulièrement par l'agent de collecte des végétaux.

A cette collecte de piles en bornes d'apport volontaire, s'ajoutent les accumulateurs déposés en déchèteries par les particuliers.

**Près de 4 tonnes de piles** ont ainsi été collectées et traitées spécifiquement en 2013 (+22 %).

### 4. Collecte des DASRI

Le SICTOM a mis en place, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006, un dispositif de collecte des déchets piquants et coupants d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) auprès des patients en auto-traitement.



Les pharmaciens distribuent les boîtes sécurisées vides (fournies gratuitement par la société Alliance Santé) auprès des patients concernés et les déchèteries récupèrent les boîtes pleines verrouillées.

Depuis octobre 2008, le Service Départemental d'Incendie et de Secours collecte les déchets regroupés en déchèterie.

En **2013, plus de 300 kg** de déchets ont été collectés

## V. LE TRAITEMENT DES DECHETS

### A. L'incinération

#### 1. Le SOMEL

Le SICTOM a délégué la compétence transfert, transport, incinération et tri des déchets au SOMEL (Syndicat des ordures ménagères d'Eure-et-Loir). Il assure :

- ☛ la **gestion des quais de transfert** de Dangeau, Nogent le Rotrou et Chartres
- ☛ le transport des déchets des quais de transfert vers les centres de traitement
- ☛ les **relations contractuelles** avec l'usine d'incinération Orisane et le centre de tri Natriel

En 2013, le SOMEL comprend le SYROM de la région de Dreux, Dreux Agglomération, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou, le SICTOM de La loupe – Courville sur Eure et Chartres Métropole.

Courant 2009, le SOMEL a construit un quai de transfert des ordures sur l'ancien site de l'usine d'incinération à Dangeau. Les camions de collecte vident leur chargement dans les trémies de l'installation. Les ordures sont alors regroupées dans des bennes à fond mouvant qui, une fois pleines, sont acheminées vers l'usine d'incinération de Mainvilliers pour les ordures résiduelles et vers le centre de tri pour les emballages recyclables.



#### 2. L'usine de valorisation énergétique Orisane

- Effectifs : 33 personnes
- 2 fours d'une capacité totale de 110 000 tonnes par an



La combustion des ordures permet de produire de l'électricité dont 90 à 95 % sont vendus à la Régie du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (RSEIPC).

- 1 quai de transfert (biflux, JRM et emballages) ouvert en novembre 2012

- 1 parcours « Biodiversité » créé en 2012

● **Tonnages traités en 2013 :**

- 88 867 tonnes d'ordures ménagères (dont 7,5% en

provenance du SICTOM BBI) → - 2% en 2013

- 25 647 tonnes de déchets industriels banals → + 23 % en 2013

● **Flux sortants :**

- 23 934 tonnes de mâchefers (213 kg / tonne de déchets traités)

dont : 1 993 tonnes de métaux ferreux valorisés,

170 tonnes d'aluminium valorisé,

21 771 tonnes de mâchefers utilisés en sous-couche routière.

- 5 594 tonnes de Refiom (résidus des fumées d'incinération) traités au centre de stockage de classe I de Laval (49 kg / tonne de déchets traités)

- 56 517 MWh exportés par Orisane sur le réseau de la RSEIPC (0,568 MWh / tonne de déchets traités)

## **B. Le centre de tri**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les emballages recyclables (hors verre) et les journaux-magazines collectés sélectivement sont triés au centre de tri Natriel qui est exploité en régie par Dreux Agglomération.

L'objectif du centre de tri est :

- d'éliminer les erreurs de tri. Les refus sont évacués vers l'usine d'incinération.

- de trier les déchets par matériau pour les conditionner et les évacuer vers les filières de recyclage.



● **Moyens humains :**

Dreux Agglomération a mis au point une politique d'insertion efficace où le centre de tri apparait comme un outil bien adapté puisque les postes y sont accessibles aux personnes peu qualifiées.

● **L'outil :**

- Capacités de tri : - 9 200 tonnes d'emballages

- 10 800 tonnes de journaux-magazines

- 2 chaînes de tri (journaux-magazines / emballages)

- 1 aire de stockage pour le dépotage des matériaux à trier de 754 m<sup>2</sup>

- 1 aire de stockage avant reprise et évacuation des matériaux triés de 520 m<sup>2</sup>

**Fait marquant :**

Début décembre 2013, le centre de tri Natriel a engagé des travaux afin de mécaniser l'ensemble de son processus de tri. Pendant la durée de ces travaux (de décembre 2013 à avril 2014), les emballages recyclables ont été acheminés au centre de tri de Sita Guichainville dans l'Eure par le Somel. Les papiers ont continué à être triés à Natriel (amis de manière plus sommaire).

● **Production de matériaux recyclables issus des collectes sélectives :**

Matériaux	Tonnage valorisé et traité		Filières de recyclage au 31.12.2013
	2012	2013	
<b>Emballages</b>	<b>500 T</b>	<b>539 T</b>	
Carton	166 T	166 T	Sita - Descartes (37)
Plastique	122 T	92 T	Sita - MPB ou FPR ou Regene Atlantique (71)
Acier	76 T	65 T	Arcelor - Dunkerque (59)
Tetra	26 T	26 T	Georgia Pacific Hondouville (27)
Aluminium	4 T	4 T	Sita - Norval Berville sur Seine
Papier	14 T	14 T	UPM Chapelle Darblay – Grand Couronne (76)
Refus	94 T	123 T	Orisane - Valorisat° énergétique
<i>Stock – resta à trier</i>	<i>22 T</i>	<i>49 T</i>	
<b>Papier</b>	<b>686 T</b>	<b>741 T</b>	
Papier	658 T	712 T	UPM Chapelle Darblay – Grand Couronne (76)
Refus	28 T	29 T	
<i>Stock</i>	<i>0 T</i>	<i>0 T</i>	
<b>Verre</b>	<b>913 T</b>	<b>942 T</b>	
Verre	872 T	965 T	O-I Manufacturing - Villeurbanne (69)
Refus	0 T	0 T	
<i>Stock</i>	<i>41 T</i>	<i>29 T</i>	

Les quantités valorisées et traitées évoluent d'une année sur l'autre en fonction des résultats de collecte, mais aussi en fonction des stocks, c'est-à-dire des tonnages restant à trier ou à livrer aux repreneurs au 31 décembre de l'année en cours. De plus, une « freinte » (écart entre le tonnage collecté et le tonnage traité par le centre de tri) est liée au mode de calcul de la répartition des tonnages sur chaque collectivité. Cette affectation se fait automatiquement grâce à un logiciel informatique Eco-Emballages.

**Résultats des caractérisations :**

Un échantillonnage régulier des emballages et des papiers permet de connaître la composition des déchets recyclables et le contrôle de la qualité des collectes.

**Emballages :**

	Acier	Alu	Briques	PET clair	PET foncé	PEHD	Cartons imprimés	Cartons bruns	papiers	Refus
<b>2012</b>	13,21%	1,02%	6,62%	11,64%	2,81%	8,67%	26,56%	9,77%	2,67%	<b>17,04%</b>
<b>2013</b>	11,67%	0,88%	6,23%	12,85%	2,20%	7,68%	24,83%	13,25%	1,56%	<b>18,85%</b>

On observe une **légère dégradation de la qualité** des emballages collectés. Le taux de refus se rapproche de la moyenne départementale (Eure-et-Loir 2011 : 19 %).

**Journaux, revues, magazines :**

	<b>Refus</b>
2012	<b>2,46 %</b>
<b>2013</b>	<b>3,03 %</b>

Le taux de refus sur les papiers collectés à légèrement augmenté. Néanmoins le tri reste de bonne qualité.

**Verre :**

Le verre est simplement rechargé dans les camions des repreneurs sans subir de tri (inutile et dangereux à réaliser).

**Comparaison par rapport aux performances nationales :**

Matériaux livrés aux repreneurs	Performances SICTOM BBI 2012	Performances SICTOM BBI 2013	Performances nationales 2009
<b>Métaux (alu + acier)</b>	3,26 kg / hab	2,44 kg / hab	0,9 kg / hab
<b>Cartons + briques</b>	7,90 kg / hab	6,73 kg / hab	5,8 kg / hab
<b>Plastiques</b>	5,01 kg / hab	3,26 kg / hab	3,1 kg / hab
<b>Papiers</b>	27,08 kg / hab	25,09 kg / hab	24,0 kg / hab
<b>Verre</b>	35,86 kg / hab	33,98 kg / hab	30,4 kg / hab

Les performances du SICTOM BBI sont supérieures à la moyenne nationale pour les 5 matériaux, cependant on note une sensible diminution par rapport aux performances de l'année passée. Deux facteurs peuvent expliquer cette différence :

- La collecte des emballages sur les 8 communes est moins performante que sur les communes historiques. Cela impacte la performance globale.
- Suite à ses travaux, le centre de tri a dû reporter une partie des livraisons sur 2014.

***C. La plate-forme de compostage de végétaux***

La plate-forme de compostage a pour objectif de produire un compost par fermentation aérobie et valoriser ainsi une grande part des déchets verts. Le compost produit respecte la norme NFU 44-051 relative aux amendements organiques. Des analyses régulières en laboratoire sont réalisées afin d'en contrôler la qualité.

La société Ecosys assure, par contrat jusqu'au 31.12.2014 (renouvelable 1 an), le broyage et le criblage des déchets verts stockés sur la plate-forme.



Le process technique est le suivant :

- ⇒ réception, pesée (pour les plus gros chargements) et contrôle des matériaux entrants,
- ⇒ enlèvement des indésirables,
- ⇒ broyage,
- ⇒ mise en andain avec humidification,
- ⇒ fermentation pendant quatre à cinq mois avec un retournement,
- ⇒ criblage à la maille de 20 mm.



Le compost est redistribué en partie gratuitement aux usagers (particuliers et communes). Depuis 2009, le SICTOM vend une partie du produit fini à la société Axéral. La société Ecosys pourrait se charger éventuellement d'écouler les surplus.

L'entretien du site et l'accueil des usagers sont assurés par un agent du SICTOM (1 équivalent temps plein).

Le règlement intérieur présente les règles de fonctionnement du site et les horaires d'ouverture (disponible à la plate-forme ou au bureau du SICTOM).

**Résultats de la production :**

<b>Compost évacué</b>	<b>± 1 218 tonnes</b>
Compost valorisé vendu par le SICTOM	1 018 tonnes
Compost valorisé distribué gratuitement par le SICTOM	± 200 tonnes
Compost valorisé par Ecosys	0 tonne
<b>Refus traités par Ecosys dans une chaudière biomasse</b>	<b>397 tonnes</b>

## D. Les déchets de déchèteries

### 1. Le site de Montmirail (72)

Suite à un appel d'offres, les déchets de déchèteries les plus volumineux, ainsi que les déchets dangereux sont pris en charge et traités par la société NCI Environnement (Groupe Paprec) dont le siège social se situe au Mans.

#### ● Le transport des déchets :

##### Personnel et matériel :

- La société NCI Environnement attribue un nombre de chauffeurs sur le secteur du SICTOM en fonction des besoins (environ 2 équivalents temps plein).
- 1 chauffeur qualifié habilité pour le transport des matières dangereuses
- véhicules utilisés : - Renault Camions équipés de bras de levage
  - 1 camion plateau 19 tonnes avec hayon élévateur et équipement ADR

Aucun accident de travail à déplorer en 2013.

Rappel : les bennes sont la propriété du SICTOM BBI.

#### ● Le traitement des déchets :

L'ensemble des déchets (excepté les déchets dangereux et les déchets végétaux) transite par l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux Classe II de Montmirail exploitée par la société NCI Environnement.



##### Installations sur le site de Montmirail :

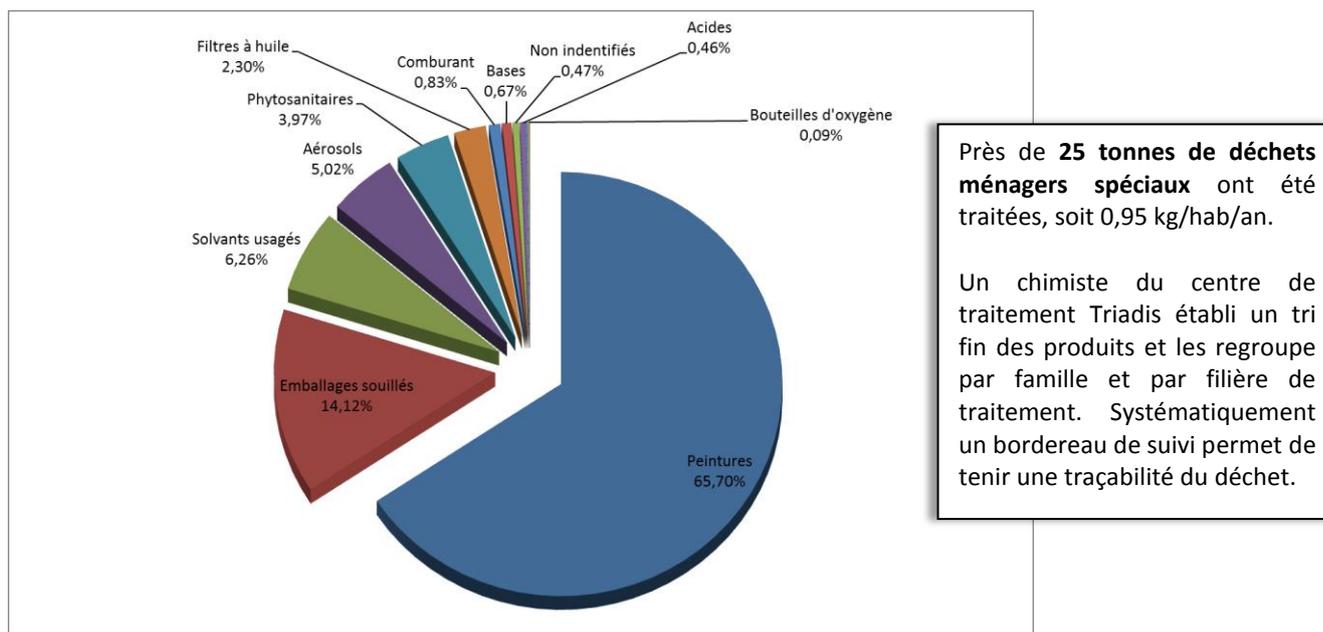
- un centre de stockage de déchets non dangereux : capacité 75 000 tonnes par an avec récupération des lixiviats pour traitement en station d'épuration et valorisation énergétique des biogaz (production d'électricité)
- un broyeur à bois
- un pont bascule
- une presse à balles pour les cartons

Chaque type de déchets suit une filière de traitement spécifique :

	Matériaux	Unité de traitement localisation
Déchèteries	Encombrants	Enfouissement en Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de classe 2 - NCI Environnement - Montmirail (72)
	Gravats	Réutilisation pour remblais et empierrement Illiers Combray (28)
	Carton	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) puis Recyclage par filières SITA
	Bois	Broyage au centre de transfert - NCI Environnement - Montmirail (72) Puis Valorisation énergétique (chaudière biomasse)
	Ferrailles	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) Puis Recyclage par Passenaud - Champagné (72)
	Déchets Ménagers Spéciaux	Centre de transfert - NCI Environnement – Le Mans (72) puis traitement spécifique par valorisation énergétique - TRIADIS – Rennes (35)
	Films plastique en PEBD	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) Puis recyclage

Les déchets verts sont transportés par NCI Environnement à la plate-forme de compostage du SICTOM BBI.

### Les Déchets Ménagers Spéciaux :



## 2. Les filières dédiées

Les filières dédiées répondent à une volonté gouvernementale qui vise, dans le cadre de la **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)**, à mettre en place des filières de collecte et de traitement spécifiques à un type de déchets prises en charge en totalité par les producteurs.

### ● Les D3E

Les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont séparés des autres déchets depuis fin 2007 sur les déchèteries du SICTOM BBI.

L'éco-organisme Ecosystème, agréé par l'état, assure la collecte de ces déchets, leur tri et leur valorisation (démantèlement et séparation des matières pour valorisation ou traitement).



### Tonnages valorisés :

	2013	2012/2013	Unité de traitement
<b>Gros électro. hors froid</b>	102.1 T	-2.6 %	GDE - Rocquancourt (14)
<b>Gros électro. froid</b>	19.2 T	-0.9 %	Véolia Triade – St Sylvain d'Anjou (49)
<b>Ecrans</b>	65.8 T	3.3 %	Ecrans : Galloo – Vernouillet (28) Ecrans plats : Galloo – Halluin (59)
<b>Petits électroménagers</b>	72.4 T	5.9 %	Véolia Triade – Gonesse (95)
<b>Total</b>	<b>289.6 T</b>	<b>1%</b>	

<b>Matières recyclées</b>	233 T
<b>Matières valorisées énergétiquement</b>	22T
<b>Total valorisé</b>	<b>256T</b>
<b>Matières éliminées en installations spécialisées</b>	<b>34T</b>

### Performances:

**SICTOM BBI : 10,2 kg / hab / an**  
**Perf. Milieu rural : 7,9 kg / hab / an**  
**Eure-et-Loir : 6,5 kg / hab / an**  
**France : 4,9 kg / hab / an**

### ● Les lampes



Créé le 26 mai 2005 par plusieurs fabricants de lampes souhaitant intensifier leurs efforts en faveur de la protection de l'environnement, Recylum, éco-organisme, intervient pour le compte de tous les producteurs de lampes qui le souhaitent (fabricants, importateurs, distributeurs ayant leur marque propre...).

Depuis 2008, Recylum intervient auprès du SICTOM BBI afin de collecter et traiter les lampes à économie d'énergie, les néons.... En 2013, 693 kg ont été broyés ou découpés afin de séparer les différents matériaux et notamment les matières dites dangereuses et ainsi de les orienter vers les filières en aval appropriées.

### ● Les piles

Le traitement de ces déchets est assuré gratuitement par l'éco-organisme Corepile qui relève les fûts de stockage sur chaque déchèterie dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 05 octobre 2000 entre la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de la Communication,), la FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution) et l'AMF (l'Association des Maires de France).

Les piles (3.990 tonnes) sont recyclées selon des procédés qui varient en fonction du type de piles. Les différents matériaux valorisables sont extraits en vue d'être recyclés.



### ● Les huiles de vidange

Les huiles de vidange sont collectées (via les déchèteries) par la société Véolia Propreté (Crucey -28), agréée par la préfecture, afin d'être régénérées. 13,150 tonnes ont été collectées en 2013.

### ● Les textiles

Les trois bornes d'apport volontaire présentes sur les déchèteries sont vidées par la société Ecotextile qui assure le tri des textiles usagés afin d'en permettre le recyclage ou le réemploi. 10,770 tonnes ont été collectées par leur intermédiaire en 2013.



En outre, quelques communes et supermarchés ont accepté de mettre en place des bornes d'apport volontaire sous les sollicitations directes des sociétés Ecotextile ou Le Relais. 84,5 tonnes ont été collectées.

En parallèle le SICTOM BBI a adhéré en 2013 à la société agréée Eco-TLC créée en vue de mettre en place une filière REP. Le syndicat promouvait la collecte des textiles dans le cadre de son programme local de prévention.



**LE RELAIS**

## 3. Les autres déchets de déchèteries

### ● Les DASRI

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours collecte les Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI) regroupés en déchèterie et en fait assurer le traitement dans le respect de la législation à l'usine Arcante de Blois. 300 kg ont été collectés. Cette organisation de collecte a été mise en place en 2007 en partenariat avec le Conseil Général, les pharmacies locales et le SDIS.

Suite à la création de l'éco-organisme DASTRI dans le cadre de la mise en place de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour la filière Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux des patients en auto-traitement, le SICTOM stoppera la collecte des boites en déchèteries dès le mois de juin 2014. L'éco-organisme a l'obligation de prendre en charge la collecte et le traitement de ces déchets et organiser un réseau de points de collecte via les pharmacies.

La liste de pharmacies points de collecte est consultable sur le site [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

### ● Les consommables informatiques

La Société Collectors (Mornant – 69) récupère, trie et recycle gratuitement les consommables informatiques usagés collectés en déchèterie. 720 kg collectés en 2013.

● **Les capsules Nespresso**

La Société Collectors (Mornant – 69) récupère, trie et recycle gratuitement les capsules de café de la marque Nespresso collectées en déchèterie (recyclage de l’aluminium et compostage du marc). 1,3 tonne collectées en 2013.

● **Les batteries**

Régulièrement, un agent du SICTOM achemine les batteries collectées en déchèteries jusqu’à la société Sepchat à Bonneval qui en assure ensuite le traitement et la valorisation via une installation de traitement (Société Lifmetal SA à Stains - 93). Près de 10 tonnes ont été collectées.

● **Les huiles végétales alimentaires**

Depuis mai 2012, une nouvelle filière de collecte nous permet d’évacuer et valoriser les huiles alimentaires usagées. Ainsi plus d’1 tonne d’huiles a été collectée par la société Ecologic’oil en vue de les recycler en bio-carburant.

**E. Les déchets amiantés**

Désormais le SICTOM oriente les détenteurs de déchets amiantés vers une entreprise spécialisée située sur une commune membre du syndicat. Elle offre un service plus étendu et moins cher que celui que nous proposons en organisant une opération spécifique annuelle sur une journée.

**VI. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION**

Le SICTOM a engagé des actions de communication et de sensibilisation concernant à la fois le tri et la réduction des déchets auprès des usagers et des scolaires.

**A. Outils de communication**

Les gestes de tri sont bien ancrés dans les habitudes de la population mais des rappels réguliers sont nécessaires.

Ainsi, chaque année le SICTOM BBI diffuse, avec l’aide des communes, un **bulletin d’information** rappelant le fonctionnement des services, des consignes de tri...



Un **guide de tri** imprimé en 2009, et toujours d’actualité, est remis à chaque nouvel habitant ou à toute personne en faisant la demande.



Grace à un **site internet** [www.sictombbi.fr](http://www.sictombbi.fr), l’usager a accès à tout moment à l’ensemble des informations liées au service d’élimination des déchets du SICTOM BBI.

En septembre 2011, une chargée de mission a été recrutée afin de sensibiliser la population aux bons gestes de tri et promouvoir la prévention des déchets.



C'est dans ce cadre, qu'un partenariat a été mis en place depuis mars 2013 avec l'Echo de Brou (Hebdomadaire de la Beauce, du Perche et de l'arrondissement de Vendôme) pour diffuser des articles sur la réduction et le tri des déchets (consignes de tri, conseils et idées pour réduire ses déchets...)

Plusieurs guides de l'ADEME, sur la réduction des déchets, sont à disposition des habitants et distribués lors d'animations grand public : « Faire son compost et pailler son jardin », « Consommer mieux », « Réduire ses déchets et bien les jeter »...

Des expositions sur la prévention sont également présentées lors d'animations grand public afin de faire passer des messages sur la prévention (composter, réutilisez ce qui peut l'être...)



Exposition France Nature Environnement (FNE) : « Dès aujourd'hui, moins d'ordures pour les générations futures »

Exposition ADEME « Nos poubelles débordent, compostons ! »

## B. Les actions de sensibilisation

### 1. Le Programme Local de Prévention des Déchets

Dans le cadre des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et le PEDMA 28 (Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), le SICTOM BBI s'est engagé en Novembre 2011, dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) pour une durée de 5 ans.

L'objectif de ce programme est double : **réduire de 7% la production de déchets et leur nocivité d'ici 5 ans.**

L'animatrice de prévention et tri recrutée en septembre 2011 est chargée de porter ce projet et de mener une véritable politique de réduction de la quantité et de la nocivité de nos déchets.



#### => DIAGNOSTIC

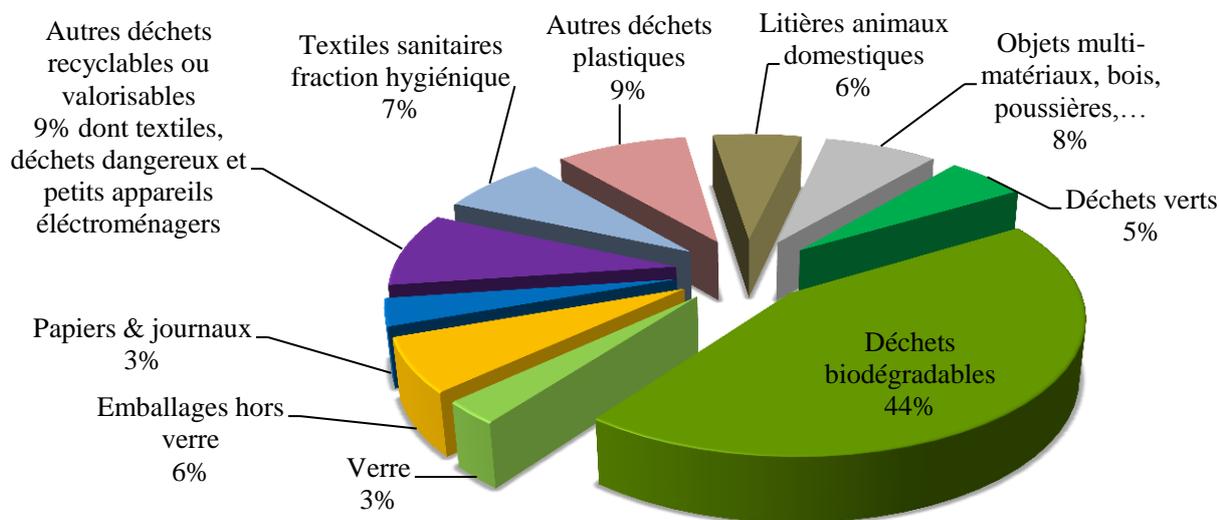
La première année du programme (2012) a été consacrée à l'élaboration d'un diagnostic du territoire avec l'identification des principaux gisements d'évitements, des acteurs du territoire et à la définition d'un plan d'actions, les 4 années suivantes sont dédiées à la mise en place concrète des actions et à leur suivi.

#### **Principaux gisements d'évitement :**

En juin 2012, le SICTOM a réalisé une caractérisation sur ordures ménagères résiduelles afin d'identifier les gisements potentiels d'évitement pouvant faire l'objet d'actions de prévention.

**Les résultats de la caractérisation sur ordures ménagères résiduelles**

Echantillon représentatif de 240 foyers dont 3.33% d'habitat collectif ; Tonnage collecté : 1.254 T



En conclusion, près de **50% de la poubelle noire** pourraient être évités par **compostage, alimentation animale, paillage, mulching, broyage** (déchets fermentescibles et déchets verts) et **18% des déchets** pourraient être **triés et valorisés** (verre, emballage recyclables, papiers, textiles, déchets dangereux...).

Ces résultats, intégrés au diagnostic, ont permis d'identifier plusieurs thématiques à prendre en compte dans le programme d'actions : **le compostage et le jardinage pauvre en déchets, le gaspillage alimentaire, l'éco-consommation, le réemploi, la nocivité de certains produits...**

**=> PLAN D' ACTIONS**

**10 actions** seront mise en place en partenariat avec des acteurs locaux dans l'objectif de **réduire de 7% la production de déchets (soit 24 kg/habitant) et leur nocivité d'ici 2016.**



Thèmes	Actions	Planning				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	1 Sensibiliser le grand public à la prévention et communiquer sur le programme					
	2 Sensibiliser la jeunesse à la prévention des déchets					
	3 Opération foyers-témoins					
Actions éco-exemplaires de la collectivité	4 L'exemplarité des collectivités et du SICTOM BBI					
Actions emblématiques nationales	5 Promouvoir la gestion domestique des déchets organiques					
	6 Développer le compostage en restauration collective					
Actions d'évitement	7 Promouvoir le réemploi et la récupération des textiles					
Actions de prévention des entreprises / qualitative	8 Commerces engagés -labellisation Eco-défis					
	9 Promouvoir le jardinage au naturel					
	10 Sensibiliser à la nocivité des produits dangereux					

## 2. Les actions de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets

### => ANIMATIONS DE TERRAIN « GRAND PUBLIC »

Afin de sensibiliser les habitants à la prévention et au tri des déchets, plusieurs stands d'animations et d'informations ont été mis en place en 2013, lors de manifestations locales et nationales (brocantes, foire et fête du printemps, SERD...) :



- La Saint Georges à Dangeau le 21 Avril 2013
- La tournée des DEEEglingués le 1<sup>er</sup>, 5 et 7 juin 2013
- La Fête de la Louée à Unverre le 16 Juin 2013
- La Brocante de Yèvres le 21 Juillet 2013
- La Saint Fiacre à Bailleau-le-Pin le 15 septembre 2013
- « Achetons mieux et consommons malin ! » du 16 au 23 novembre 2013 (SERD)

Lors de ces évènements, le SICTOM a fait la promotion du **compostage et du jardinage au naturel** (action phare du programme) avec la mise en démonstration des composteurs et la distribution de guides d'informations.

D'autres thématiques ont également été abordées dont le **réemploi** (tournée des DEEEglingués) et les **achats écoresponsables** (lors de la SERD).

### La Tournée de DEEEglingués (3<sup>ème</sup> édition nationale) :

Cet évènement national est organisé avec le soutien des 4 éco-organismes agréés pour la collecte et le recyclage des DEEE (Ecologic, Eco-systèmes, ERP Recylum) afin de promouvoir la filière DEEE.

Trois journées de sensibilisation ont donc été organisées en déchèteries dans le but d'informer les habitants des points de dépôts existants pour les DEEE (déchèteries, magasins...), mais également des solutions alternatives (don, revente, réparation...) qui permettent d'allonger la durée de vie des DEEE avant de les déposer en déchèteries ou magasins.



et

### La SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets



Dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> édition de la SERD, le Syndicat a organisé une opération intitulée « **Achetons mieux et consommons malin !** » en partenariat avec trois acteurs de la grande distribution présents sur le territoire : **INTERMARCHE** (Brou et Illiers-Combray), **SUPER U** (Brou) et **CARREFOUR MARKET** (Bonneval).

Quatre journées de sensibilisation ont été organisées, illustrées par l'animation de **paniers/caddies comparatifs**, une exposition ADEME « Consommer autrement », la distribution de guides et de Stop Pub.



Mis en démonstration, les 2 paniers ont permis de comparer le prix et le poids des déchets générés, pour les mêmes quantités de produits mais conditionnés différemment (produits moins emballés, durables, moins toxiques et éco labellisés). Au total **164 personnes ont participé à cette animation.**

**=> ANIMATIONS SCOLAIRES**

Quelques animations ont été réalisées à la demande des écoles : **96 enfants ont pu être sensibilisés au cours de l'année 2013.**

**=> OPERATION « STOP PUB »**

Afin de promouvoir la réduction des papiers à la source, depuis quelques années, le SICTOM distribue sur demande des autocollants Stop-pub aux usagers qui souhaitent désencombrer leur boîte aux lettres d'imprimés non sollicités (courriers et publicités non adressés...)

Le taux d'équipement des boîtes aux lettres est estimé à plus de 13 % en 2013 (données La Poste). Sont comptabilisés les autocollants diffusés par le SICTOM, les messages réalisés par les habitants eux-mêmes et les plaquettes achetées dans le commerce.

**=> COMPOSTAGE ET JARDINAGE AU NATUREL**

Une réflexion a été initiée, dès 2011, afin de mettre en place une opération de gestion domestique des déchets organiques. Les actions liées à cette opération ont débuté au printemps 2012 afin d'inciter les usagers à composter leurs déchets biodégradables et à « jardiner au naturel ». Cette opération découpée, initialement en 3 phases de lancement (une par communauté de communes) est planifiée sur toute la durée du PLP. Une 4ème phase de lancement a été ajoutée en 2013 pour sensibiliser les habitants des 8 communes supplémentaires adhérentes au 1<sup>er</sup> janvier 2013.



Cette opération prévoit pour chaque phase de lancement :

1. la distribution d'une enquête visant à mieux connaître les pratiques existantes des usagers,
2. l'organisation de réunions d'information et de sensibilisation au compostage et jardinage au naturel (mulching, paillage...),
3. la distribution de guides de bonnes pratiques,
4. la distribution de composteurs individuels.

En 2013	Retour d'enquêtes	Réunions d'information	Composteurs distribués
<b>CdC du Bonnevalais Printemps 2013</b>	677 enquêtes 13% des foyers	4 réunions 320 participants	353 composteurs <b>7 % des foyers</b>
<b>7 nouvelles communes Automne 2013</b>	170 enquêtes 14 % des foyers	2 réunions 200 participants	166 composteurs <b>13 % des foyers</b>
<b>Total en 2013</b>			<b>582 composteurs</b>

Fin 2013, les 41 communes du SICTOM ont donc été équipées avec 1036 composteurs distribués depuis 2012 soit plus de 8% des foyers équipés.

L'objectif fixé est d'équiper 10% des foyers en composteur individuel d'ici la fin du PLP. La distribution de composteurs se poursuivra donc tout au long du programme de prévention.

## => EXPERIMENTATIONS DU COMPOSTAGE EN RESTAURATION COLLECTIVE

### Compostage collectif en établissements scolaires

Le SICTOM a mis en place le compostage en restauration collective auprès de trois établissements scolaires qui **se sont portés volontaires** dans le cadre de projets pédagogiques déjà lancés ou sur demande d'élus. Après une visite dans chaque structure et la rencontre de l'équipe enseignante, cuisiniers et élus, des **composteurs pédagogiques ont été installés**.

Au préalable, un **questionnaire sur l'organisation du service de restauration et des pesées ont été effectuées** afin de mesurer les **quantités de déchets produits**, recenser les bonnes pratiques et **limiter le gaspillage alimentaire**. Une convention a été signée avec chaque structure pour la mise à disposition du matériel.



### Insolite : un poulailler à l'école

Pour compléter cette opération, le SICTOM a également mis en place un poulailler avec ses quatre poules à l'école primaire de Dangeau. Il s'agit d'une solution originale de valorisation de déchets fermentescibles, complémentaire aux actions de compostage et de lutte contre le gaspillage alimentaire pour réduire le poids des poubelles.



Des pesées ont été effectuées tout au long de l'année pour estimer le gisement de déchets détourné (en moyenne 500 kg/an) dans l'objectif de communiquer sur les résultats et étendre l'action auprès d'autres établissements du territoire.

Le succès de cette opération dépend également de l'implication des utilisateurs (personnel, enseignants, agents communaux) pour le fonctionnement, l'entretien des composteurs (et du poulailler).

## => PROMOTION DU REEMPLOI ET RECUPERATION DES TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures)

Les sociétés **Eco-textile** et **Le Relais d'Eure et Loir** ont mis en place, depuis plusieurs années, des bornes de collecte sur le territoire en démarchant soit les communes, soit des entreprises privées (supermarchés...) soit le SICTOM. Certains de ces accords n'ont pas été formalisés par la signature de conventions.

En début d'année, le SICTOM BBI a donc souhaité **reprendre l'ensemble de la gestion contractuelle avec ces deux sociétés**, après accord des communes, afin d'optimiser la collecte des TLC sur le territoire et suivre les tonnages collectés.

Dans un second temps, **une visite du centre de tri du Relais à Favières**, a été organisée en Novembre 2013 avec les élus du SICTOM, afin de mieux comprendre le fonctionnement de la collecte et la valorisation des TLC.



Le SICTOM a ensuite proposé à l'ensemble des communes de leur mettre à disposition un conteneur textile via le Relais. Des

nouveaux emplacements ont été trouvés et **12 bornes supplémentaires** ont été installées par le Relais. Le SICTOM compte ainsi **33 bornes réparties sur l'ensemble du territoire**.

Un don permet directement de **limiter la quantité de déchets ménagers**, de donner une **seconde vie** aux TLC, de **créer de l'emploi** et d'agir concrètement pour **l'insertion professionnelle**.

Eco-textile et le Relais récupèrent les vêtements, les chaussures pour leur redonner à **90% une deuxième vie**, les 10 % restants sont valorisés pour produire de l'énergie.

*Il reste dans nos poubelles environ **8 kg/hab./an**, qui sont incinérés alors qu'ils pourraient avoir une seconde vie !*

#### **=> OPERATION ECO-DEFIS**

Le SICTOM BBI s'est associé à la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure-et-Loir** pour mettre en place **l'opération « Eco-défis »**, également soutenue par le **Conseil Général d'Eure et Loir**, dans le cadre de son **Plan de Prévention des Déchets et de son Plan Climat Energie**.

L'objectif est de **valoriser par un label « Eco-défis »** les artisans qui s'engagent à relever au minimum 3 défis sur des thématiques telles que **l'énergie, le transport, les déchets, les rejets et fluides et les écoproduits**.

Cette opération est prévue sur 3 ans.

L'opération se fait sur la base du **volontariat** et **gratuitement** pour les entreprises qui bénéficient d'un accompagnement dispensé par les conseillers de la CMA et le SICTOM. Un kit de communication est remis aux artisans engagés (affiches, crayons...).

Pour la première année, ce sont **les commerçants** des secteurs de **l'alimentation et des services** des principaux centres bourgs du territoire (Brou/Yèvres, Bonneval et Illiers-Combray) qui ont été invités à participer.



**Perspectives et projets :**

- Afin de préparer les marchés de collecte qui arrivent à échéance le 31 décembre 2014, le SICTOM a recruté un bureau d'études, le cabinet Optae. Une étude d'optimisation a été engagée en juin 2013. Elle se poursuivra sur 2014 en vue de préparer et lancer les appels d'offres.

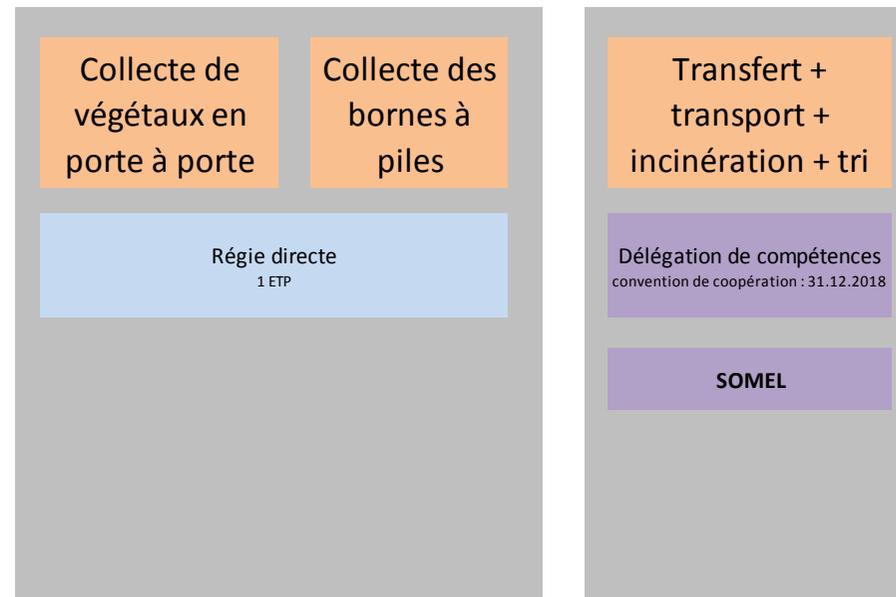
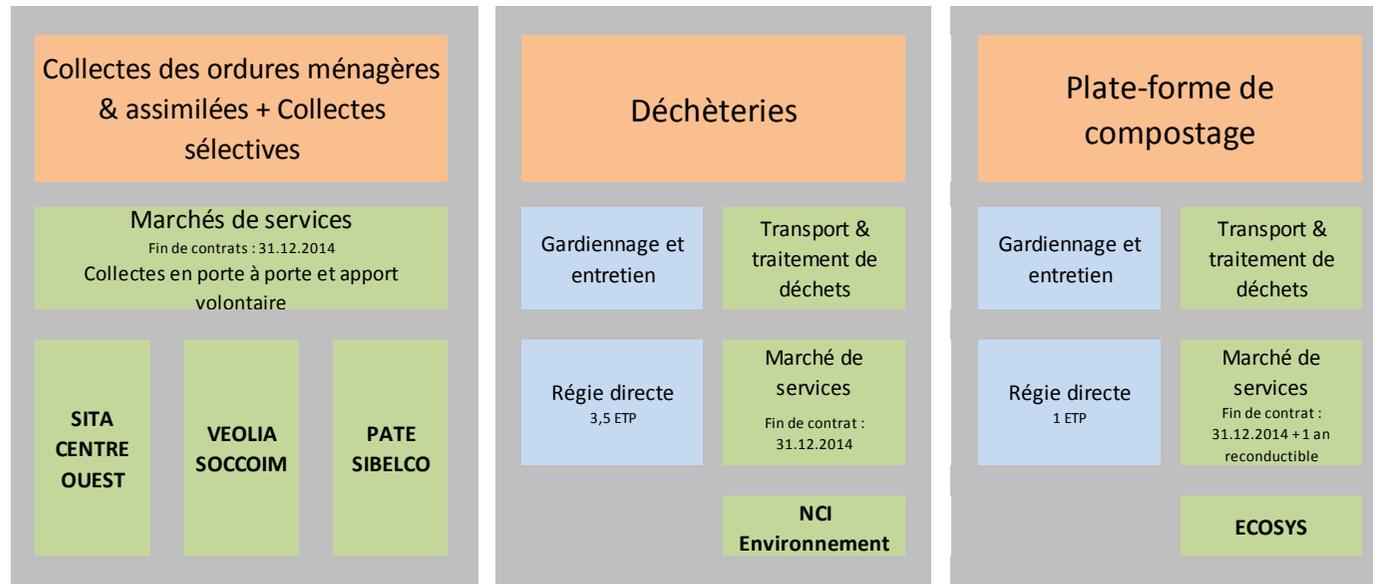
- Outre la mise en œuvre d'actions concrètes de sensibilisation pour réduire les quantités de déchets et leur nocivité, le SICTOM s'efforce aussi de développer les filières de valorisation.

De nouvelles filières spécifiques type REP (Responsabilité Elargie du Producteur) ont vu le jour par la création de nouveaux éco-organismes chargés de l'élimination de certains déchets comme les déchets d'Eléments d'ameublement, les déchets diffus spécifiques... Le SICTOM BBI est en contact avec ces organismes afin d'envisager la mise ne place opérationnelle de ses nouvelles collectes courant 2014.

- L'évolution de la réglementation portant sur les installations classées, suite à la parution du décret 2012-384 du 20 mars 2012, oblige le SICTOM BBI à réaliser des travaux de mise en conformité sur ses 3 déchèteries et à effectuer des vérifications périodiques par des bureaux de contrôle. Une étude suivie d'une consultation d'entreprises permettra dans les mois à venir d'envisager des travaux

**- III -**  
**INDICATEURS**  
**FINANCIERS**

## VII. MODALITES D'EXPLOITATION



## VIII. FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement du service d'élimination des déchets est assuré par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**. Cette taxe est un impôt direct dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe est instituée par l'assemblée délibérante.

Des zones de perception sont définies en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte.

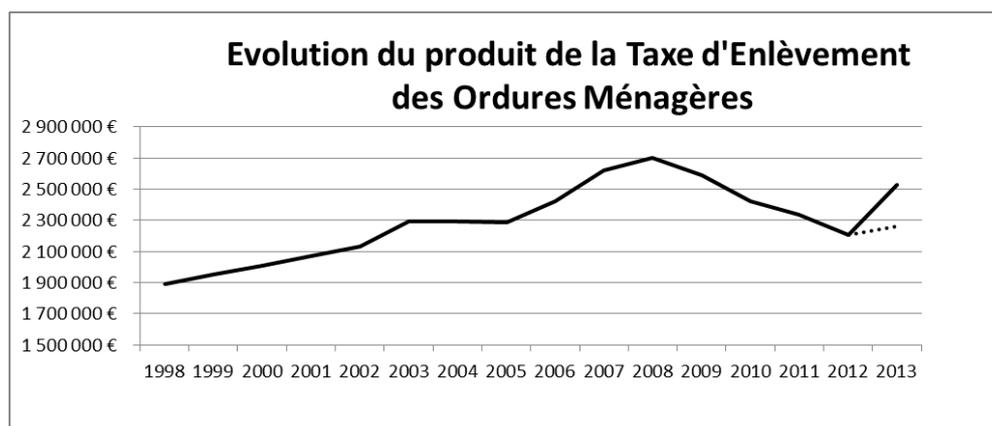
Le Code Général des Impôts prévoit plusieurs cas d'exonération générale de l'assujettissement à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : une exonération permanente est accordée aux bâtiments publics affectés à un service public ou d'intérêt général et non productifs de revenus.

Vu l'article 68 de la loi de finances rectificative pour 2004, le Comité syndical a décidé que tous les locaux situés sur le territoire du syndicat seront assujettis à la TEOM.

Néanmoins, le SICTOM accorde des exonérations facultatives aux propriétaires de locaux à usage commercial ou industriel qui peuvent justifier d'un contrat d'élimination de leurs déchets avec une société spécialisée ou qui sont redevables de la redevance spéciale.

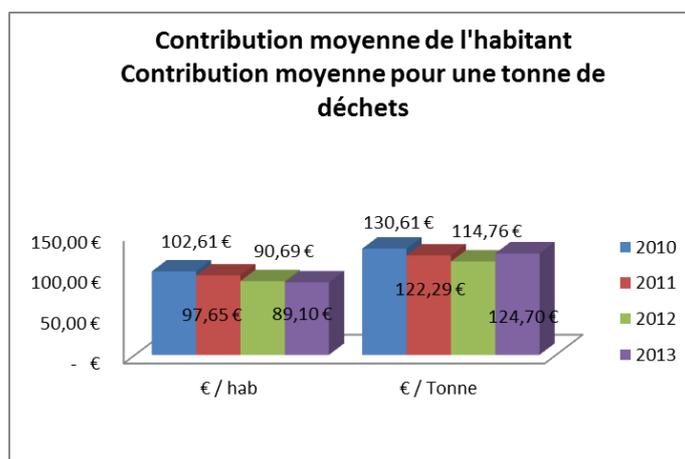
Cette taxe permet une facilité de gestion puisque celle-ci est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement à la collectivité. Depuis la mise en place des Communautés de Communes, celles-ci perçoivent la TEOM en lieu et place du syndicat pour les communes qui les concernent. Elles perçoivent le produit de la TEOM qu'elles reversent ensuite au SICTOM.

### Évolution de la TEOM



Suite à l'intégration des 8 nouvelles communes, le produit de la TEOM a augmenté de 14,75%.

	2012	2013	Évolution
<b>Montant global de la TEOM</b>	2 205 300 €	2 529 195 €	14,7 %



En 2013, les taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2012 ont été conservés. Ils sont les suivants :

- 15,09 % de la base foncière des logements desservis par deux collectes hebdomadaires
- 12,07 % de la base foncière des logements desservis par une collecte hebdomadaire sur les 33 communes historiques
- 11,50 % de la base foncière des logements desservis par une collecte hebdomadaire sur les 8 communes historiques

## IX. ANALYSE DES COÛTS 2013

La méthode de calcul des coûts **ComptaCoût®** préconisée par l'**Ademe** a été utilisée afin d'analyser les coûts du service public d'élimination des déchets du SICTOM BBI. Cette méthode permet l'usage d'un cadre et d'une méthode communs à toutes les collectivités. Elle permet de reprendre l'ensemble des charges et des produits, de fonctionnement et d'investissement, liés à un exercice complet et de les affecter à chaque flux de déchets. Elle permet ainsi de restituer des coûts complets et sincères.

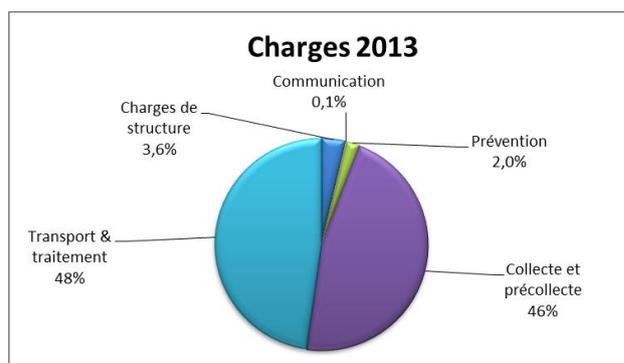
### A. Les charges et les produits

	€ arrondis	€ / habitant
Total des charges 2013	3 556 855 €	125,31 €
Total des produits 2013	-822 796 €	-28,99 €
Coût à la charge de la collectivité	2 734 059 €	96,32 €
Contributions (TEOM)	2 534 377 €	89,29 €
<b>Ecart</b>	<b>-199 682 €</b>	<b>-7,03 €</b>

En 2013, le SICTOM a puisé volontairement sur une partie de ses réserves afin de diminuer la contribution demandée à l'utilisateur au travers de la TEOM.

#### Structure des charges :

Charges 2013	€ arrondis	€ / hab
Charges de structure	129 500 €	5 €
Charges de Communication (tri)	2 000 €	0 €
<i>Prévention</i>	72 500 €	3 €
<i>Collecte et précollecte</i>	1 654 500 €	58 €
<i>Transport &amp; traitement</i>	1 698 000 €	60 €
Charges techniques	3 425 000 €	121 €
<b>Total des charges</b>	<b>3 556 500 €</b>	<b>126 €</b>



Principaux postes de charges	Montant en €	% total des charges
1 Précollecte & collecte des OMR	1 033 895 €	29%
2 Traitement des OMR	840 232 €	24%
3 Transport & traitement déchèteries	543 527 €	15%
4 Précollecte & collecte des recyclables	367 328 €	10%
5 Tri des recyclables	164 604 €	5%
6 Gardiennage déchèteries	131 448 €	4%
<b>Part des principaux postes de charges</b>		<b>87%</b>

87 % des coûts du service public d'élimination des déchets ne sont à rattacher qu'à quelques postes de charges.

Le flux d'**ordures ménagères résiduelles** représente à lui seul plus de **53% des charges**.

Grâce à la mise en place des collectes sélectives de 5 matériaux au moins sur l'ensemble du territoire et à la signature du contrat avec l'éco-organisme Eco-Emballages, le SICTOM BBI bénéficie d'un taux de **TVA réduit** sur les prestations afférentes aux déchets (collecte, incinération et autres traitements,...).

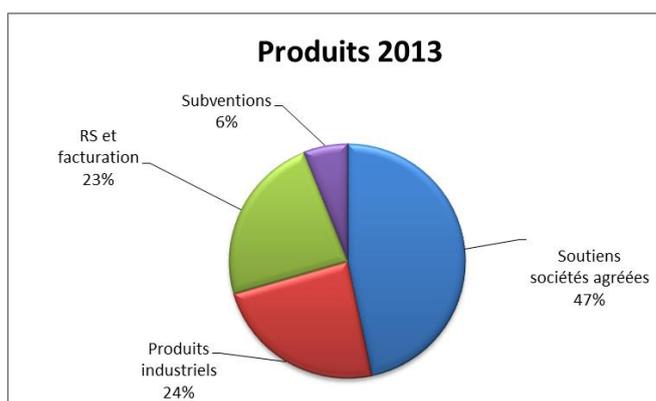
L'impact sur le budget de fonctionnement est relativement important.

Malheureusement, si jusqu'en 2011, ce taux de TVA était de 5.5 %, en 2012 il est passé à 7% et en 2014, il à 10%.

### Structure des produits :

Produits 2013	€ arrondis	€ / hab
Soutiens sociétés agréées	384 000 €	14 €
Produits industriels	196 000 €	7 €
RS et facturation	193 000 €	7 €
Subventions	49 500 €	2 €
<b>Total des produits</b>	<b>822 500 €</b>	<b>29 €</b>

RS : Redevance Spéciale



Les soutiens versés par les sociétés agréées (Eco-emballages, Ecofolio, Ecosystèmes) représentent 47% de nos produits.



Les produits industriels regroupent l'ensemble des recettes liées à la revente des matériaux et la participation versée par Chartres Métropole pour l'accès des habitants d'Ollé à la déchèterie de Bonneval. Jusqu'en 2013, le SIRTOM du Pays Chartrain participait pour l'usage de nos déchèteries par les habitants des 7 communes de la Communauté de communes du Pays de Combray que nous avons accueilli. Cela explique en partie la diminution importante de ces produits (25%) à laquelle s'ajoute la baisse des cours de reprise de certains matériaux.

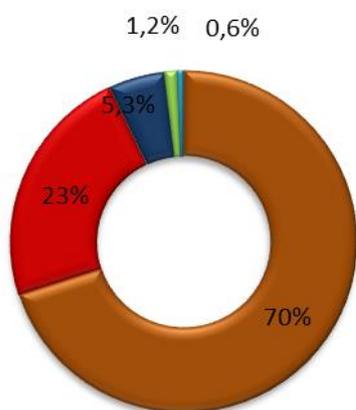
Les subventions concernent le programme local de prévention. Elles ont été versées par l'Ademe.

### B. Coût des différents flux par service

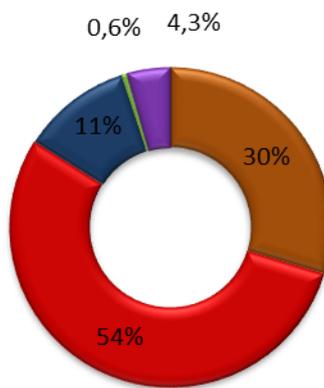
**Part relative des différents flux :**

	€ / tonne	€ / habitant
OMR	318 €	67 €
Déchets de déchèteries	57 €	22 €
Recyclables	64 €	5 €
Déchets verts pàp	286 €	1,1 €
Déchets des professionn	18 €	0,6 €
	<b>135 €</b>	<b>96 €</b>

#### Répartition du coût



#### Répartition des tonnages

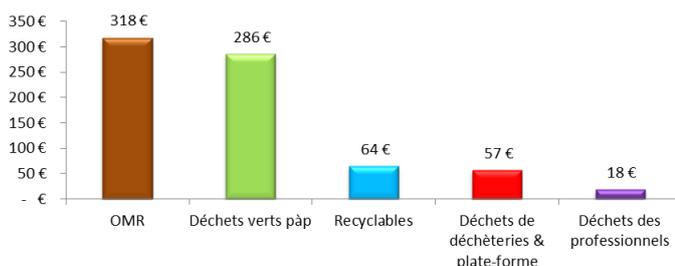


- OMR
- Déchets de déchèteries & plate-forme
- Recyclables
- Déchets verts pàp
- Déchets des professionnels

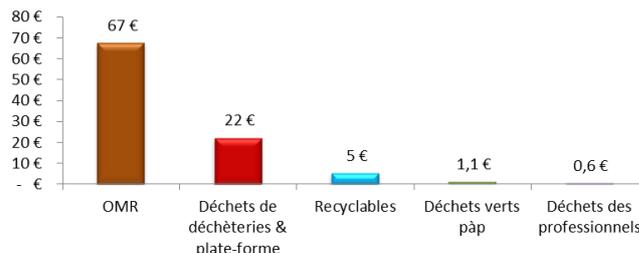
Les **ordures ménagères résiduelles** représentent **30% des tonnages**, alors qu'elles représentent **70% du coût** du service public d'élimination des déchets.  
 Les **déchèteries** représentent quant à elles **54 % des tonnages** éliminés et de **23 % du coût** du service.  
 Quant à la **collecte sélective des recyclables**, elle représente **5% du coût** du service alors qu'elle permet de détourner **11% du poids** des ordures incinérables.

**Coût unitaire des différents flux :**

€ / tonne - Année 2013



€ / habitant - Année 2013



L'analyse des coûts par flux montre que l'élimination des **ordures ménagères résiduelles** est la plus chère. Elle coûte **318 € la tonne**, soit **67€ par habitant**.

Le coût de la collecte en porte à porte des déchets verts à la tonne est élevé, néanmoins ce service ne coûte que 1,10 € par habitant.

Si on compare le coût du service d'élimination des ordures résiduelles à celui des recyclables, **l'impact positif du geste de tri est évident** puisqu'une tonne de déchets collectée sélectivement et recyclée ne coûte que 64 €, soit 5 € par habitant.

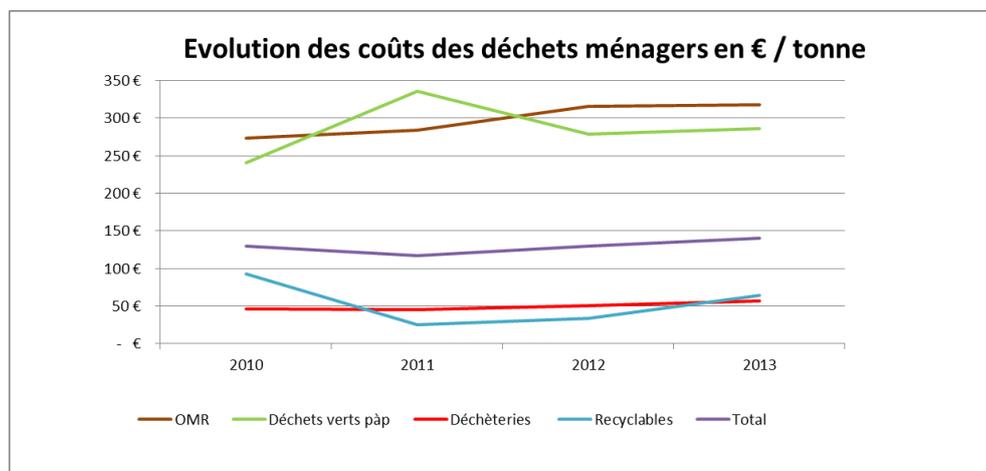
2013	€ / tonne	€ / habitant	2012/2013
Verre	162 €	5,7 €	-13%
Papiers	137 €	3,2 €	-7%
Emballages recyclables	-184 €	-3,8 €	89%
	64 €	5,1 €	76%

L'analyse plus précise des coûts de gestion des recyclables montre que les soutiens versés par Eco-Emballages sur les emballages recyclables et, pour une moindre part, les produits liés à la revente des matières, compensent largement les charges liées à ce poste.

Néanmoins les recettes liées aux emballages ont diminué par rapport à 2012 car, comme il a été évoqué dans les indicateurs techniques, la collecte des habitants des 8 nouvelles communes est moins performante et impacte donc la performance globale du syndicat. Les soutiens d'Eco-Emballages étant proportionnels à cette performance, ils ont diminué en 2013.

### C. Evolution des coûts

La méthode ComptaCoût® a été utilisée à partir de l'année 2010. Ce graphique nous permet d'observer l'évolution des coûts de gestion des déchets ménagers (hors déchets professionnels) sur les 4 dernières années.



#### Déchets ménagers

	€ / tonne				€ / habitant			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
OMR	274 €	284 €	316 €	318 €	66 €	68 €	72 €	67 €
Déchets verts pàp	241 €	336 €	279 €	286 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Déchète-ries	46 €	45 €	50 €	57 €	19 €	21 €	22 €	22 €
Recyclables	93 €	26 €	34 €	64 €	8 €	2 €	3 €	5 €
<b>Total</b>	<b>129 €</b>	<b>117 €</b>	<b>130 €</b>	<b>140 €</b>	<b>97 €</b>	<b>93 €</b>	<b>98 €</b>	<b>96 €</b>

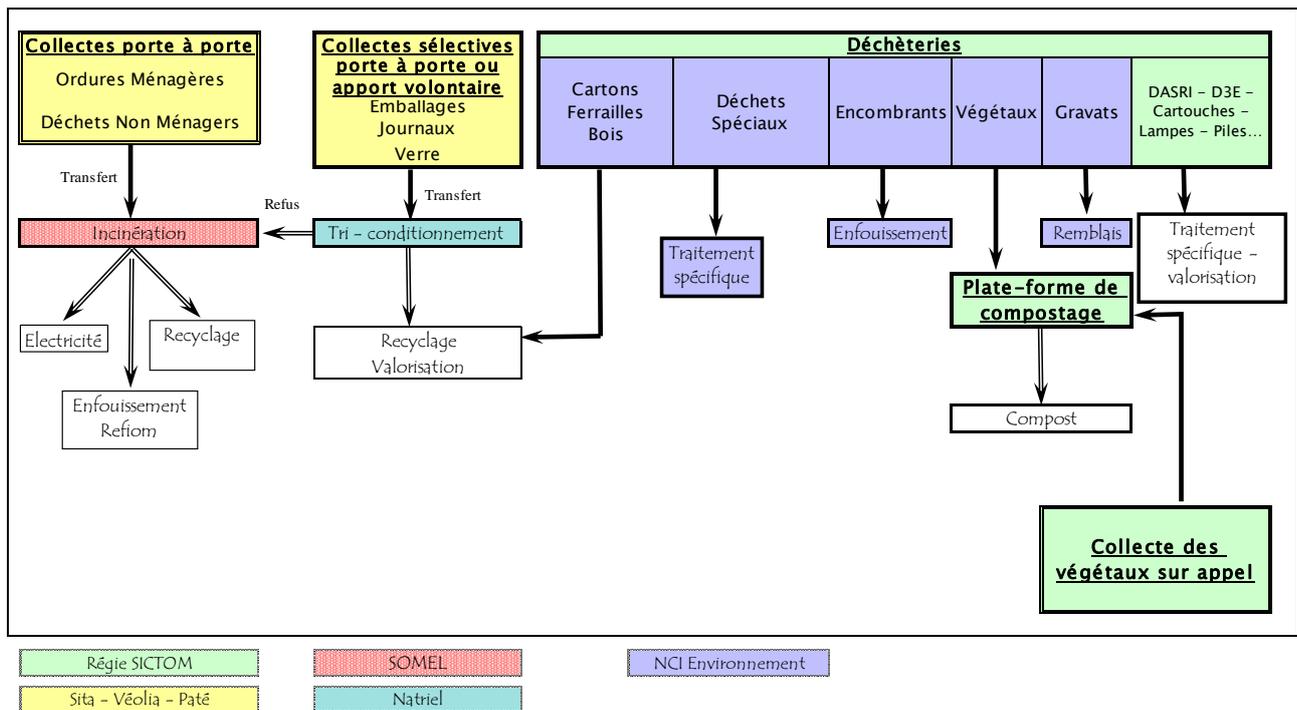
Entre 2010 et 2011, les couts aidés à la tonne ont diminué, mais la tendance s'inverse en 2012.

Les **charges fixes augmentent** suite à la réactualisation des prix (carburant...), la hausse de la TVA (7% au lieu de 5,5%), tandis que les **tonnages restent stables ou diminuent**.

L'évolution démographique étant favorable, le coût pour l'habitant quant à lui diminue entre 2012 et 2013 (-2%).

# SYNTHESE

# I - Le service

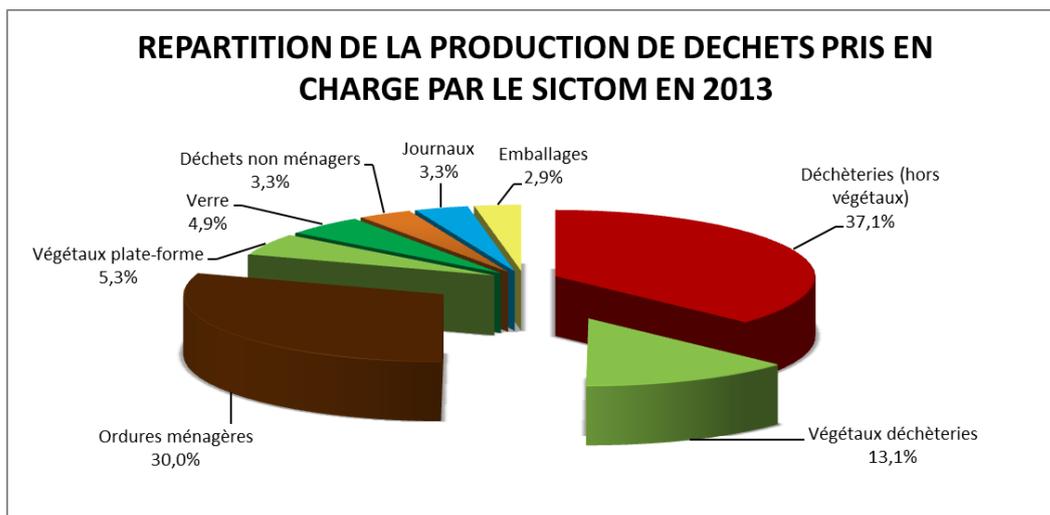
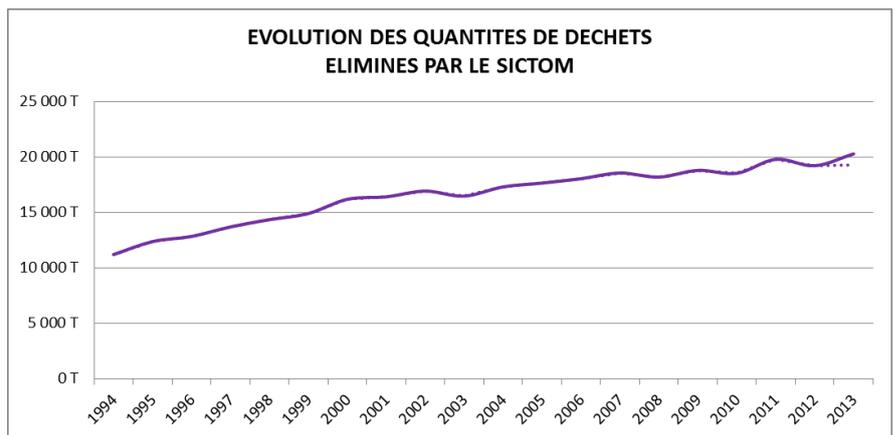


# II - Les indicateurs techniques

**1<sup>er</sup> janvier 2013 : intégration de 8 nouvelles communes**  
 Population 2013 : 28 385 habitants  
 (+16,7%)

Augmentation du tonnage traité de 6 %  
 Mais diminution de la production par habitant : - 2,5%

SICTOM BBI		Eure et loir 2010	Moyenne Nationale 2011
2012	2013		
700 kg	<b>682 kg</b>	613 kg	590 kg

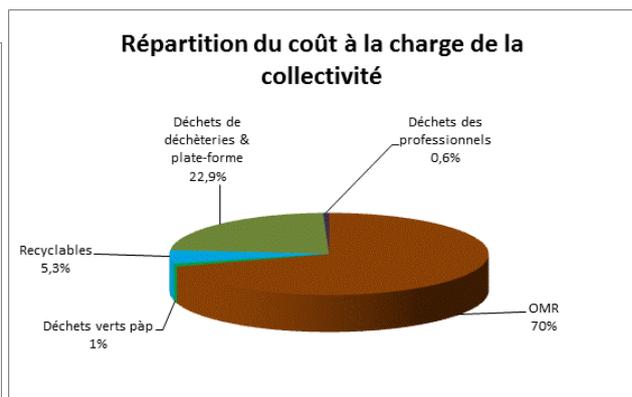
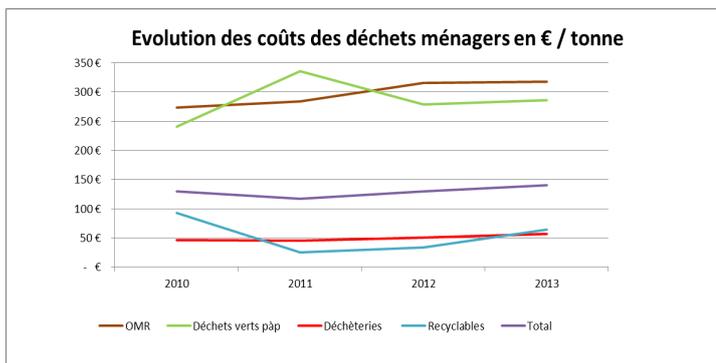


Evolution par habitant :

- de la production d'ordures incinérées (-6,5%) ➔ 212 kg / hab / an
- des performances de collectes sélectives (-6,5%) ➔ 79 kg / hab / an
- des apports en déchèteries (+2%) ➔ 353 kg / hab / an
- de la production de déchets verts (+3%) ➔ 137 kg / hab / an

**Taux de valorisation matière : 38,20%**  
**Taux de valorisation énergétique : 32,90%**

## II - Les indicateurs financiers

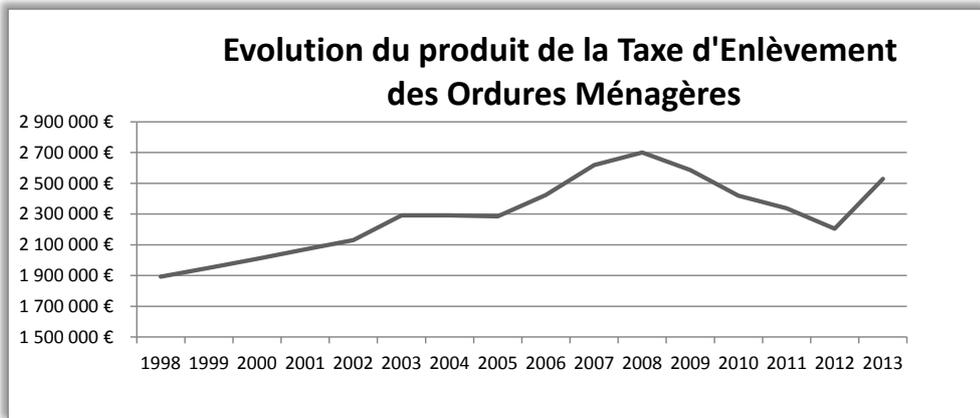


Le flux des ordures ménagères résiduelles représente la charge financière la plus importante (70 % des coûts) et son coût ne cesse d'augmenter.

### Modalités de financement

- ⇒ **Produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçu pour 2013 : 2 529 196 €**
- ⇒ La TEOM est répartie selon trois taux appliqués sur les bases foncières bâties :

Logements desservis par		2008	2009	2010	2011	2012	2013
1 collecte hebdomadaire	33 communes historiques	16,79 %	15,35 %	14,35 %	12,89 %	12,07%	12,07 %
	8 n <sup>elles</sup> communes					11,50%	11,50 %
2 collectes hebdomadaires		20,99 %	19,18 %	17,94 %	16,11%	15,09%	15,09%



Le produit de la TEOM que le SICTOM BBI a perçu en 2013 a augmenté, puisque 8 nouvelles communes ont intégré son périmètre.

La contribution payée par l'habitant tend à diminuer, tandis que la contribution à la tonne de déchets augmente (l'augmentation de la population est plus importante que la hausse des tonnages traités).

